



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor

Année 2019

Le mot du Préfet

C'est dans un contexte de crise sanitaire liée au COVID19 que je vous présente cette année le rapport d'activité 2019 des services de l'État dans les Côtes d'Armor.

Alors que nous vivons des jours difficiles en raison de cette épidémie, la publication de ce rapport, en application de l'article L.3121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'impose à la fois pour retracer l'activité des services de l'État en 2019 mais aussi pour rappeler que, tout en gérant le quotidien, les services de l'État savent se mobiliser pour réagir aux crises auxquelles notre pays peut être confronté.

Ce rapport 2019 a pour objet de retracer l'activité et la contribution des services de l'État à la vie commune et au développement du département des Côtes d'Armor. Il ne vise pas à l'exhaustivité mais permet d'appréhender la diversité des missions exercées. Au fil des pages qui suivent, vous pourrez avoir un aperçu de l'action au quotidien de l'État dans les Côtes d'Armor. L'État est le garant de la sécurité pour tous ; il assure, par le prélèvement de l'impôt, le financement de nos services publics ; il est au service de l'éducation et de la formation de notre jeunesse mais également de l'emploi et du développement économique de nos territoires ; il veille à la cohésion sociale et territoriale de notre République ; il a la responsabilité du développement durable de notre société.

Ce bilan atteste de l'engagement, du professionnalisme et de la capacité d'adaptation des administrations territoriales de l'État. Il me permet d'exprimer ma reconnaissance envers les femmes et les hommes qui font vivre nos services publics.

Pour autant, l'État n'agit pas seul et la mise en œuvre des politiques publiques est plus que jamais partenariale. Ce rapport annuel témoigne donc également des partenariats noués notamment entre les services de l'État et les collectivités territoriales ou les acteurs économiques et associatifs qui contribuent au « vivre ensemble » quotidien. Je me réjouis de la qualité de cette collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire costarmoricain.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Thierry Mosimann,

Préfet des Côtes d'Armor

Le mot du Préfet

I – L'État garant de la sécurité pour tous

- La sécurité civile
- La prévention et la lutte contre la délinquance
- Les polices administratives
- La lutte contre l'insécurité routière
- La prévention et la lutte contre la radicalisation
- La lutte contre la fraude
- La sécurité alimentaire
- La protection du consommateur et de l'utilisateur
- La surveillance de la qualité de l'eau potable
- Le contrôle sanitaire des eaux de baignade
- La santé et le bien-être animal

II – L'État garant du financement des services publics

- Le financement des services publics
- Les aides de l'État aux collectivités

III – L'État au service de l'éducation et de la formation

- L'enseignement du premier et du second degré
- L'enseignement supérieur

IV – L'État au service de l'emploi et du développement économique

- L'accompagnement des mutations économiques
- L'accompagnement vers l'emploi
- Le soutien à la création et la valorisation du patrimoine
- L'économie maritime
- Les cultures marines
- Le soutien à l'agriculture et aux forêts

V – L'État au service de la cohésion sociale et territoriale

- Cohésion territoriale – le conseil aux collectivités
- Cohésion territoriale – la redynamisation des villes et des bourgs
- Cohésion territoriale – le soutien aux territoires ruraux
- Cohésion territoriale – la politique de la ville
- Cohésion territoriale – l'urbanisme
- Cohésion sociale – l'amélioration de l'habitat et du logement social
- Cohésion sociale – l'aide aux plus démunis
- Cohésion sociale – l'accompagnement du handicap
- Cohésion sociale – l'égal accès aux soins
- Cohésion sociale – prévention et accompagnement de la perte d'autonomie
- Cohésion sociale – l'égalité femmes – hommes
- Cohésion sociale – l'accès à la culture pour tous
- Cohésion nationale – le vivre ensemble

VI – L'État au service du développement durable et de la transition énergétique

- La gestion du domaine public maritime
- La protection de l'environnement
- Les énergies renouvelables
- La mer et le littoral
- La préservation de la biodiversité et des espaces naturels

Glossaire des sigles

L'ÉTAT GARANT DE LA SÉCURITÉ POUR TOUS

LA SÉCURITÉ CIVILE

La prévention des risques et nuisances

L'État est responsable de la politique de prévention des risques naturels et technologiques et de la préparation des acteurs aux crises et événements. De nombreux services sont impliqués dans cette mission.

La prévention des risques naturels et miniers

Quelques épisodes météorologiques à l'automne 2019 ont nécessité la mobilisation du référent départemental inondation, agent placé à la DDTM.

La procédure d'élaboration du plan de prévention des risques miniers (PPRM) de TREMUSON a été relancée. Des échanges ont eu lieu avec les communes afin de travailler au cas par cas sur certaines parcelles.

Lancement en 2019 de deux nouveaux plans de prévention des risques naturels (PPRN)

L'étude des aléas pour l'élaboration du PPRN-i sur les communes de PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ et ERQUY a débuté au dernier trimestre 2019.

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

La mise en place des mesures dites « post PPRT » d'accompagnement des propriétaires s'est poursuivie en 2019. Cela concerne notamment les PPRT de TITANOBEL et de TOTAL-FINAGAZ.

Bruit : les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

Dans le cadre de la troisième échéance d'élaboration des plans de prévention du bruit

dans l'environnement (PPBE), les cartes de bruit stratégiques ont été approuvées par arrêté préfectoral du 5 décembre 2018.

Le PPBE État a été approuvé en juillet 2019 ainsi que celui de la ville de GUINGAMP.

Les PPBE des villes de SAINT-BRIEUC, PLOUMAGOAR et SAINT-AGATHON ont aussi été approuvés au dernier trimestre 2019.

Le PPBE du Conseil départemental a été approuvé en janvier 2020.

L'exercice POLMAR 2019

Un exercice de crise « pollutions marines » Polmar terre comportant un volet formation en salle et ateliers de nettoyage de plage, a été organisé à PLOUBAZLANEC au cours du mois de mai 2019.

Zoom sur la sécurisation des grands rassemblements dans l'arrondissement de Dinan

La sous-préfecture de Dinan a accompagné la réalisation de nombreux grands rassemblements sur le territoire de l'arrondissement, tels que le Festival de Bobital. Elle a ainsi apporté son expertise lors des réunions et déplacements préparatoires, en veillant à ce que la sécurité des personnes soit assurée, notamment dans le contexte actuel de vigilance renforcée.



LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

Bilan chiffré de la délinquance

- Une hausse de 2,03 % en zone gendarmerie (ZGN), qui reste inférieure à la hausse de la délinquance de la région Bretagne, et une baisse de 8,22 % en zone police (ZPN).
- Un taux d'élucidation en progression de 50 % en zone gendarmerie, et de 38,3 % en zone police.
- La persistance de certains phénomènes d'appropriation récurrents ou saisonniers : vols au préjudice des personnes âgées, vols de carburant, de métaux, de moteurs de bateaux, vols dans les exploitations agricoles.
- La confirmation de la hausse des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) avec, spécifiquement s'agissant des violences physiques non crapuleuses, des progressions de près de 15 % en ZGN et de 6 % en ZPN. Pour ce qui concerne les violences sexuelles, elles sont en nette augmentation, de 16,1 % en ZPN et, de 2,32 % en ZGN.

Zoom sur la Police de Sécurité du Quotidien (PSQ)

En zone Police, 15 Groupes de Partenariat Opérationnels (GPO) se sont réunis depuis la mise en place de ces structures en juin 2019 ; la qualité des échanges avec les polices municipales (35 patrouilles mixtes) et les bailleurs sociaux a permis de résoudre 43 difficultés de proximité.

En zone gendarmerie, ont été mis en place une application mobile entre les brigades et les mairies de Plédran, Hillion et Lamballe, ainsi que la diffusion d'un bulletin d'information quotidien avec la commune de Merdrignac.

Chiffres clés

3 projets de conventions de « participation citoyenne » sont en cours avec les communes d'Erquy, Saint-Quay-Portrieux et Châtelaudren-Plouagat.

653 artisans, commerçants et entrepreneurs ont été sensibilisés aux questions de sécurité, ainsi que 350 exploitants agricoles dans le cadre du plan DEMETER.

5685 rencontres et 61 réunions d'informations ont été organisées avec les élus. La visibilité et la proximité de la gendarmerie ont été renforcées en développant les patrouilles pédestres (3641).



L'ordre public et le maintien de l'ordre

Les forces de police et de gendarmerie ont encore été fortement mobilisées tout au long de l'année 2019 avec 429 activités de maintien de l'ordre représentant près de 10 000 heures cumulées policiers et gendarmes.

En zone gendarmerie, on compte 220 activités de services d'ordre indemnisés (épreuves sportives, festivals, football dont 24 matchs au Roudourou).

La prévention de la délinquance

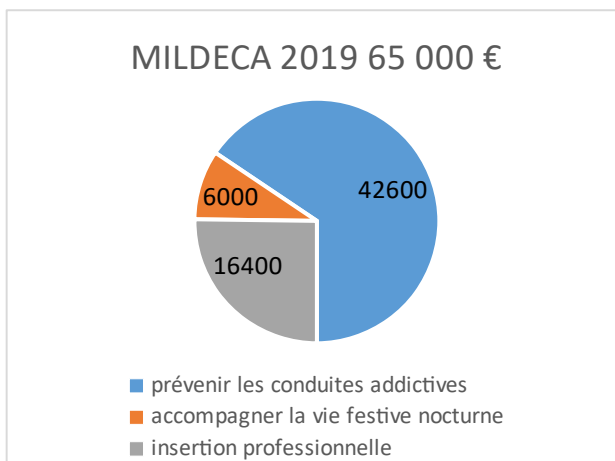
Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a financé 37 actions en faveur de l'aide aux victimes et de la prévention de la délinquance. Les communes de LOUDEAC, PORDIC, SAINT BRIEUC et DINAN ont bénéficié de subventions pour l'installation de systèmes de vidéoprotection.

4 postes d'intervenant social en commissariat et en gendarmerie (à DINAN, GUINGAMP, LANNION et SAINT BRIEUC) ont été co-financés avec les collectivités locales.



La lutte contre les drogues et les conduites addictives

La mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) a contribué au financement de 16 actions dans le champ des conduites addictives et de l'accompagnement de la vie nocturne afin de prévenir les troubles à l'ordre public et la prévention des conduites addictives



Zoom sur la prévention des risques et le maintien de l'ordre dans l'arrondissement de Dinan

La sous-préfecture de Dinan a créé en 2019 la cellule de suivi des personnes vulnérables. Cette nouvelle instance réunit très régulièrement la procureure de la république, le conseil départemental, la ville de Dinan, les bailleurs sociaux, les représentants du centre hospitalier Saint Jean de Dieu, la gendarmerie et la police municipale. Elle permet de coordonner l'action des partenaires pour traiter des situations individuelles à risques.

Par ailleurs, la sous-préfecture de Dinan a également organisé une conférence, à laquelle ont notamment participé des médecins du SAMU, des psychiatres, le SDIS, les forces de l'ordre et l'ARS. Elle a permis d'échanger sur les difficultés et les bonnes pratiques pour les maires confrontés à des problématiques de santé mentale de certains administrés.

LES POLICES ADMINISTRATIVES

Quelques exemples de modification apportées par le décret du 29 juin 2018

Acquisition d'une arme neutralisée


Cat. **C**



Les armes neutralisées, qui étaient libres de détention, sont désormais soumises à déclaration.
Les détenteurs d'armes neutralisées acquises après le 13 juin 2017 doivent déclarer leurs armes avant le 14 décembre 2019.

Armes nouvellement classées en catégorie A1 11° et A1 12°

Cat. **A**



A1 11° : Détention jusqu'au terme de l'autorisation de détention et renouvellement autorisé dans les conditions du CSI
A1 12° : Détention jusqu'au terme de l'autorisation de détention
Renouvellement non autorisé sauf transformation de l'arme en catégorie B réalisée par un professionnel

Disparition du régime juridique de l'enregistrement

Cat. **C**



Les détenteurs doivent procéder à la déclaration des armes avant le 14 décembre 2019.
Le récépissé d'enregistrement d'une arme acquise avant la date du 13 juin 2017 vaut récépissé de déclaration.
Le récépissé d'enregistrement d'une arme acquise entre le 13 juin 2017 et le 31 juillet 2018 est caduc, le détenteur devra en faire la déclaration.

Les mesures de renforcement de la sécurité publique :



Particulier → Armurier → Particulier

- Pour garantir la traçabilité des mouvements d'armes, les ventes d'armes de particulier à particulier seront contrôlées par un professionnel.
- Obligation de consulter le FINIADA avant toute transaction.
- Limitation des transactions dans les « bourses aux armes » aux catégories C et D.

Le suivi des armes

Le décret n° 2018-542 du 29 juin 2018 a entraîné un surclassement de certaines catégories d'armes et a permis de renforcer la sécurité publique en créant de nouvelles obligations à l'égard des détenteurs d'armes. La forte activité réglementaire générée en 2018 s'est poursuivie en 2019 :

- 1760 récépissés de déclaration d'armes ;
- 815 autorisations de détention d'armes ;
- 9 dessaisissements d'armes ;
- 3 saisies définitives et 8 saisies provisoires ou remises d'armes ;
- 141 personnes inscrites au Fichier national des interdits d'acquisition et de détention d'armes (FINIADA).

Zoom sur la vidéoprotection

- 285 installations d'un système de vidéoprotection ont été autorisées en 2019 (contre 252 en 2018).
- En fin d'année 2018, certaines organisations professionnelles ont fait l'objet d'une sensibilisation en la matière (transporteurs routiers, bâtiments et travaux publics, carrières, exploitations agricoles).

Chiffres clés sur les débits de boissons

- 23 établissements ont fait l'objet d'une dérogation aux horaires de fermeture.
- 10 avertissements et 9 fermetures administratives ont été pris à l'encontre de débits de boissons en 2019.

L'éloignement des étrangers

En 2019, le Préfet des Côtes d'Armor a ordonné à 378 personnes en situation irrégulière de quitter le territoire (+9 % par rapport à 2018).



Le déploiement du référentiel des opérateurs funéraires

Cet outil garantit aux familles endeuillées une information complète et actualisée des prestations proposées par les opérateurs funéraires habilités.

LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

Un bilan 2019 mitigé

L'observatoire départemental de la sécurité routière a enregistré 435 accidents corporels ayant entraîné 38 tués et 541 blessés. Cela représente 7 accidents et 7 blessés de moins mais 2 tués de plus qu'en 2018.

Des actions adaptées

À partir de l'analyse de ces accidents corporels, l'État a renforcé ses actions de prévention en ciblant les publics vulnérables, au travers d'actions opérationnelles, d'avis et de conseils réglementaires :

- 20 communes ont bénéficié du prêt gratuit de panneaux d'information vitesse dits « radars pédagogiques » implantés temporairement dans des zones identifiées comme sensibles ;
- 15 études d'aménagement de sécurité avec des relevés du trafic et/ou de vitesse ont été réalisées à la demande des collectivités ;
- 45 réponses ont été apportées aux réclamations des riverains ;
- 109 actions ont été menées par l'animateur « prévention » avec l'aide de 22 bénévoles intervenants départementaux de la sécurité routière (IDSR) auprès de 9 800 personnes.



Un budget de 109 248€ a permis de subventionner des actions portées par 8 collectivités et 8 associations, dont 2 radios associatives, et de réaliser 109 actions par l'équipe d'IDSR de la DDTM.

En application de la nouvelle réglementation portant la vitesse à 80km/h sur les routes bidirectionnelles sans séparateur central, l'État a

financé l'acquisition de panneaux de signalisation implantés sur routes départementales pour un montant de 36 775 €.

Des équipements de contrôle mis à mal

La DDTM assure la coordination du contrôle des sanctions automatisé (CSA) pour le renouvellement des radars fixes, les déplacements des radars autonomes dits « radars de chantier » et la notification des pannes et détériorations de ces appareils. 109 détériorations, dont 27 ont fait l'objet d'un dépôt de plainte, ont été constatées en 2019.

Le vandalisme subi par les équipements de terrain pénalise la sécurité des usagers mais aussi des personnels chargés de leur entretien. Tous les matériels seront remplacés, voire déplacés sur des sites moins exposés mais tout aussi accidentogènes, les implantations de radars faisant systématiquement l'objet d'une étude d'accidentalité.

Zoom sur le dispositif d'installation d'un éthylotest anti-démarrage (EAD)

Le 2 mai 2019, le dispositif d'installation d'un éthylotest anti-démarrage (EAD), prévu comme possible alternative à la suspension du permis de conduire, a été mis en place dans le département des Côtes d'Armor.

Cette mesure permet à ceux qui en sont les bénéficiaires de pouvoir continuer à conduire et de conserver leur activité professionnelle tout en garantissant la sécurité des autres usagers de la route (sont exclus : récidive en lien avec l'alcool, cumul d'infractions, alcoolémie supérieure à 1,8 g/l de sang), permis probatoire).

En 2019 : 86 arrêtés ont été pris sur demandes des usagers :

- Nombre d'usagers éligibles : 430
 - nombre d'arrêtés pris : 86
- soit un ratio de 20 %

LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA RADICALISATION

Si les attentats du 13 novembre 2015 ont marqué un tournant dans l'histoire récente du terrorisme en Europe avec des actions kamikazes, la grande majorité des attentats commis en Occident ces trois dernières années ont fait appel à un mode opératoire sommaire utilisé par des acteurs endogènes. En 2019, le territoire français n'en a pas été exempté, en témoignent la tentative d'assassinat à la prison de Condé sur Sarthe au mois de mars et les attentats rue Victor-hugo à Lyon en mai puis à la préfecture de police au mois d'octobre.

Chiffres clés

En 2019, aucune tentative de départ pour une zone de conflit ou tentative de passage à l'acte n'a été relevée dans le département des Côtes d'Armor. Une dizaine de nouveaux signalements ont été portés à la connaissance du groupe d'évaluation départementale (GED).

Repérer et surveiller

Le GED s'est réuni 14 fois en 2019. Il regroupe, sous la présidence du Préfet et du Procureur de la République, les forces de l'ordre, l'ARS (Agence Régionale de Santé), les services de renseignements intérieurs, territoriaux, de défense et pénitentiaires. Il a pour mission de s'assurer que chaque individu signalé pour radicalisation potentiellement violente fait l'objet d'une évaluation opérationnelle puis, le cas échéant, d'un suivi effectif dans la durée dans le cadre du fichier de signalement pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT).

Prévenir la radicalisation

Le département des Côtes d'Armor ne dispose pas à ce jour de cellule de suivi pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles (CPRAF). Néanmoins, la prévention en matière de radicalisation s'opère par des sessions de sensibilisation auprès des différents partenaires.

En 2019, 2 sessions ont été réalisées l'une à destination des membres du programme d'investissement d'avenir et l'autre à destination des cadres du centre hospitalier de Lannion Tréstel.



Mobiliser l'ensemble de la société

Compte-tenu des enjeux de sécurité nationale qu'elle recouvre, la détection précoce des personnes en voie de radicalisation doit être l'affaire de tous. Les signalements peuvent être faits sur la plateforme nationale du Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (800 005 696) ou directement au niveau local auprès des services de police ou de gendarmerie nationales, ou en passant par la chargée de mission radicalisation en préfecture pref-radicalisation@cotes-darmor.gouv.fr.

Zoom sur une action de l'année 2019 :

Une conférence sur la prévention de la radicalisation dans le sport a été organisée le 17 octobre 2019 dans le cadre des rendez-vous du monde sportif costarmoricain. Cette action s'inscrit dans la continuité de la circulaire du 8 novembre 2018 relative aux phénomènes de radicalisation violente dans le sport et à la mise en œuvre d'actions de contrôles coordonnés.

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Un renforcement de la collaboration inter-services

Issue du plan préfecture nouvelle génération (P.P.N.G.), la lutte contre la fraude documentaire et à l'identité demeure une priorité ministérielle.

Le 7 janvier 2019, le préfet a nommé un référent fraude à temps plein chargé notamment de la lutte contre la fraude en matière de titres (cartes d'identité, passeports, permis de conduire, certificats d'immatriculation, cartes de séjour...) et d'autorisations délivrées par les préfectures et les différents Centres d'Expertise et Ressources Titres (CERT).

Conformément aux décisions prises lors du comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF), il concourt également à la coordination interministérielle en participant aux actions de prévention et du traitement de la fraude.

Chiffres clés 2019

- 275 dossiers ont fait l'objet d'une détection ou d'une remontée d'informations au référent fraude départemental pour suspicion de fraude
- 70 dossiers ont été signalés au procureur de la République, au titre de l'article 40 du code de procédure pénale, 60 ont fait l'objet d'un suivi judiciaire.

Zoom sur le dispositif AEM : Appui à l'Évaluation des Mineurs non accompagnés

Le 26 août 2019, la préfecture et le Conseil Départemental des Côtes d'Armor ont signé un protocole d'appui à l'évaluation de la situation des personnes se présentant comme mineurs non accompagnés.

27 jeunes se prétendant mineurs ont fait l'objet d'une vérification sur les fichiers de données biométriques et alphanumériques système biométrique national (SBNA) et VisaBio visés par le décret du 29 janvier 2019 :

- un jeune majeur, sous le coup d'une mesure de reconduite à la frontière a été identifié sous une identité alias,

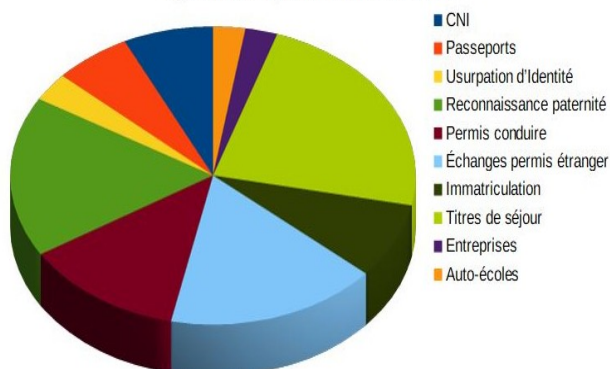
- trois jeunes ont été identifiés sous une identité différente de celle déclarée avant entretien,

- six jeunes faisaient déjà l'objet d'une présentation dans un autre département,

- six autres jeunes ont fait l'objet d'une minorité non reconnue par la mission MNA du département à l'issue de leur évaluation.

Bilan 2019

Signalements au préfet des dossiers fraudés



FRAUDER C'EST VOLER

CELUI QUI FRAUDE SERA SANCTIONNÉ

Frauder c'est porter atteinte à la solidarité nationale. L'État et la Sécurité sociale intensifient leurs actions et renforcent les sanctions encourues par les fraudeurs.

La fraude, on a tous à y perdre.



LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La direction départementale de la protection des populations (DDPP) contrôle l'application des réglementations permettant de lutter contre les maladies d'origine animale transmissibles à l'homme. Elle veille à la salubrité et à la maîtrise de l'hygiène des denrées et mène des actions de prévention des risques de contamination des aliments.

Elle procède à des inspections et au suivi des autocontrôles des exploitations et des entreprises agroalimentaires et réalise chaque année les plans de surveillance et de contrôle des denrées alimentaires.

Lutte contre les maladies d'origine animale transmissibles à l'homme

Qu'elles soient transmissibles à l'homme par la consommation des produits issus des animaux (tuberculose, brucellose, salmonellose, ...) ou par contact direct avec les animaux porteurs sains ou malades (rage), les maladies animales font l'objet d'une surveillance qui vise à :

- protéger les élevages indemnes,
- surveiller les animaux suspects,
- gérer les foyers de maladies afin d'éviter la propagation.

Ainsi, en 2019, 1 207 actions de police sanitaire ont été conduites dans le département.

Contrôle de l'usage raisonné du médicament vétérinaire en élevage

À travers le plan écoantibio, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation met en place des mesures concrètes pour relever le défi majeur de l'antibiorésistance.



Dans le département, 58 contrôles en élevage ont été conduits afin de vérifier le bon usage des médicaments en élevage.

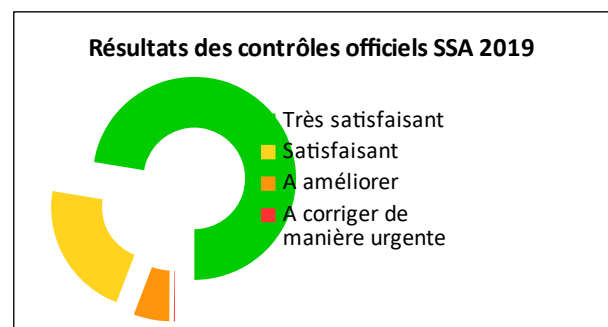
Salubrité et maîtrise de l'hygiène des denrées alimentaires

Pour vérifier la qualité et la sécurité des aliments à tous les maillons de la chaîne alimentaire, la DDPP effectue des contrôles à tous les stades selon une programmation établie sur la base d'une évaluation scientifique des risques.



Ainsi, les 135 agents du service Sécurité sanitaire des aliments assurent l'inspection permanente des 12 abattoirs industriels des Côtes d'Armor (566 840 tonnes en boucherie et 146 683 tonnes en volailles) et l'inspection programmée des établissements de transformation des viandes, produits de la mer, lait et produits laitiers, œufs et ovoproduits (514 ateliers agréés ou autorisés) et des établissements de remise directe (restauration commerciale, distribution, métiers de bouche...).

En 2019, ce sont 750 contrôles officiels qui ont été conduits et mis en transparence sur le site [Alim'confiance](#) dans un contexte marqué par les suites de la parution de la Loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.



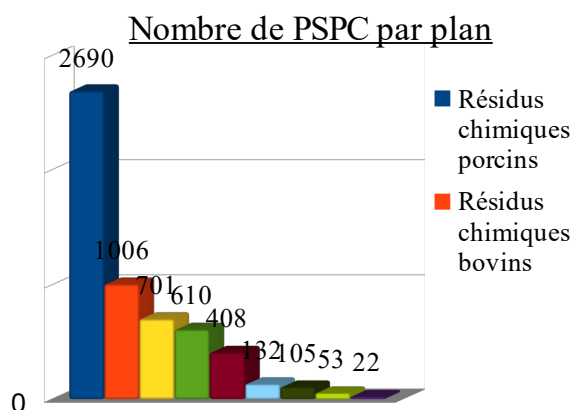
Prise en charge des alertes et notifications de non-conformités

La DDPP a été amenée à prendre en charge le suivi de notifications au cours de l'année 2019 :

- 104 alertes « produits » (denrées mises sur le marché ayant fait l'objet d'un retrait),
- 14 suspicions de toxi-infection alimentaire collective (TIAC),
- 21 notifications de non-conformité mise en évidence dans les auto-contrôles réalisés par les professionnels,
- 74 alertes en élevage,
- 10 alertes en filière alimentation des animaux.

Plans de surveillance et de contrôle des denrées alimentaires

Chaque année, les services de l'État mettent en œuvre un ensemble de plans de surveillance et de plans de contrôle (PSPC) de la contamination des denrées alimentaires d'origine animale et des produits destinés à l'alimentation animale. Ces plans d'analyse sont basés sur la réalisation de prélèvements effectués en abattoirs mais également en élevages et dans le secteur de la distribution.



Prévention des contaminations par des souches hautement pathogènes d'Escherichia coli

Plusieurs alertes sanitaires récentes ont été marquées par des cas très graves de jeunes enfants atteints de syndrome hémolytique et urémique (SHU) après qu'ils ont consommé des fromages au lait cru contaminés par des souches hautement pathogènes d'Escherichia coli.

Au regard de ces cas gravissimes et des avis scientifiques, il est apparu nécessaire de rappeler la sensibilité accrue de plusieurs catégories de personnes, et plus particulièrement des enfants de 0 à 5 ans aux maladies causées par des germes pathogènes susceptibles d'être présents dans le lait cru.



Zoom sur la lutte contre les salmonelles en filière avicole

La charte sanitaire est un contrat entre l'État et l'éleveur établi afin de lutter contre les salmonelles en élevage, elle existe en filière ponte, et en filière chair à l'étage reproduction.

400 inspections charte sanitaire ont été menées en 2019 par les agents de la DDPP. 734 prélèvements officiels ont été réalisés dans le cadre de ces inspections et 26 cas confirmés de salmonelle ont été investigués en élevage avicole

Les mesures mises en place en élevage afin d'empêcher la contamination des denrées alimentaires induisent des pertes économiques importantes pour l'éleveur, qui sont compensées par des indemnités financières réglementées.

Le montant total des indemnités versées en 2019 aux éleveurs s'élève à 1 657 400€ pour l'année 2019.

LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR ET DE L'USAGER

La protection du consommateur

En 2019, 1031 visites ont été effectuées, tous secteurs confondus, chez les opérateurs d'alimentation animale, dans les industries alimentaires, chez les petits fabricants (charcuterie, plats préparés, produits laitiers, boissons), dans les commerces (produits de la pêche, fruits et légumes, jouets, cosmétiques) et chez les prestataires de services (crèches, EHPAD, professions médicales, syndicats, auto-écoles, coiffure).

200 contrôles ont également été réalisés dans la grande distribution pour vérification de l'application des dispositions de la Loi EGALIM..



312 prélèvements ont été opérés sur les jouets et autres produits industriels en matière de sécurité et dans le cadre des plans de contrôle et surveillance en microbiologie, alimentation animale et recherche de pesticides dans les fruits et légumes.

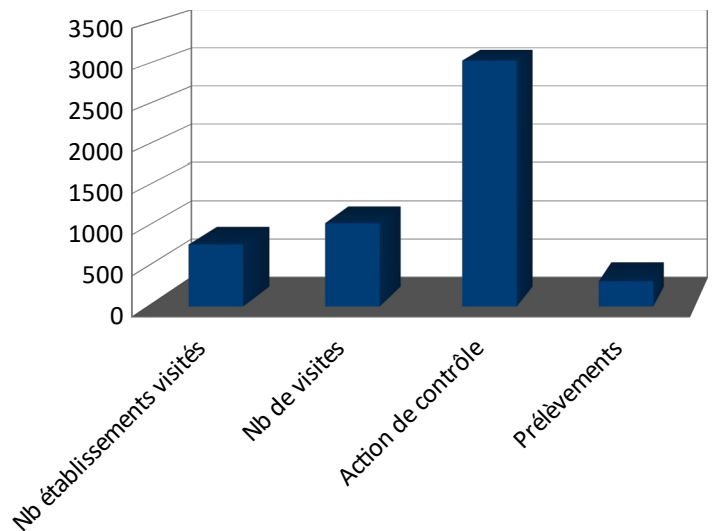


Les plaintes sont gérées dans le respect de la charte Marianne avec réponse systématique aux consommateurs et professionnels dans un délai de 10 jours.

Les suites des contrôles

- Suites pédagogiques : 274 avertissements
- Suites correctives : 45 injonctions
- Suites répressives : 20 PV dont 11 en procédure administrative et 9 au pénal

Contrôles



Zoom sur La campagne estivale de contrôle de la direction départementale de la cohésion sociale

Un programme de contrôles et d'inspections vise notamment les enfants accueillis dans un accueil collectif de mineurs (Acm), les pratiquants d'un sport au sein d'un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS) ou encore des personnes handicapées adultes dans le cadre d'un séjour de vacances.

Cette activité a lieu notamment en période estivale compte tenu des caractéristiques touristiques du département.

109 contrôles ont eu lieu dont 67 pendant la période estivale (69%), soit :

- En ACM : 34 contrôles
- En EAPS : 67 contrôles
- En VAO : 8 contrôles

LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

L'eau du robinet fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent depuis le captage jusqu'au robinet du consommateur.

Le contrôle des captages d'eau potable

Le Code de la santé publique impose que des mesures de protection soient mises en place dans les zones autour des installations de pompage d'eau. Des périmètres de protection des captages sont instaurés dans lesquels certaines activités potentiellement génératrices de pollutions accidentelles sont interdites ou réglementées.

La responsabilité de leur mise en place incombe à la collectivité qui doit déclarer d'utilité publique les différents périmètres et l'ensemble des servitudes associées.

Les mesures, selon la vulnérabilité de la ressource, vont de l'interdiction de l'utilisation ou du stockage de produits toxiques, à l'obligation d'aménagements, ou à la limitation de la fertilisation agricole.

Une liste de 60 captages sensibles a été établie sur la base notamment des concentrations en nitrates et pesticides. Parmi ces ouvrages, 10 captages prioritaires ont été définis, s'ajoutant aux 7 captages « grenelle » qui pré-existaient sur le département.

Les collectivités en charge de ces ressources sont appelées à engager des études et à réaliser un diagnostic des pressions agricoles. Au premier trimestre 2020 devront être définis les ajustements proposés.

Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Le contrôle sanitaire mis en œuvre par l'ARS (Agence régionale de santé) en application des dispositions du Code de la santé publique comprend notamment la réalisation d'un programme de prélèvements et d'analyses d'eau de la ressource jusqu'au robinet du consommateur, l'inspection des installations de production et de distribution d'eau et l'information sur la qualité de l'eau.

En outre 3 stations de production d'eau ont fait l'objet d'inspections en 2019 :

- Saint-Nicolas-du-Pelem (usine Vatedis)
- Guerledan (Botminy)
- Saint-Carreuc (la Sensie)



Chiffres clés

En 2019, plus de 4 000 prélèvements d'eau ont été réalisés donnant lieu à 147 000 résultats d'analyses. Ces contrôles ont porté sur 361 paramètres dont environ 220 molécules de produits phytosanitaires.

Zoom sur les résultats des prélèvements réalisés en 2019

- microbiologie : 99,7 % des prélèvements réalisés ont mis en évidence des résultats conformes pour les paramètres microbiologiques (Escherichia coli, entérocoques).
- nitrates : aucun dépassement de la limite de qualité fixée sur ce paramètre n'a été observé par l'ARS sur les eaux destinées à la consommation humaine.
- pesticides : 100 % de la population a été desservie par une eau conforme aux limites de qualité imposées vis-à-vis des pesticides en 2019 au regard des molécules recherchées dans le cadre du contrôle sanitaire. Des traces de pesticides ont été détectées dans 15 % des contrôles sur les eaux distribuées.

LE CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DE BAINNADE

L'ARS Bretagne assure chaque année le suivi de 119 sites de baignade recensés sur les 350 kilomètres de littoral costarmoricain. Ce suivi répond à une préoccupation essentielle en matière de santé publique : il vise à vérifier la qualité microbiologique des eaux et éviter l'exposition des baigneurs à une eau pouvant présenter des risques sanitaires (gastro-entérites, affections de la sphère ORL, dermatites...).

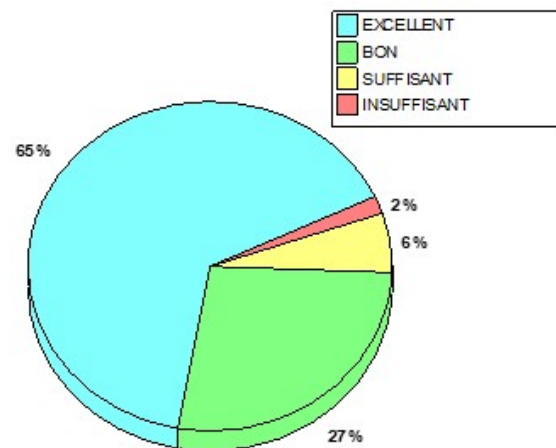


Le classement 2019 des sites de baignade

La très bonne qualité des eaux de baignade costarmoricaines se vérifie en 2019. 98 % des sites de baignade contrôlés respectent les exigences de qualité communautaires.

L'objectif fixé à chaque État membre de l'union européenne est d'atteindre au moins le niveau de qualité « suffisant ».

Qualité des eaux en Côtes d'Armor -2019



Les chiffres clés de la saison 2019

- 1129 prélèvements effectués,
- 25 résultats mauvais.

En cas d'épisode de contamination, l'ARS Bretagne évalue le risque pour la santé de la population et sollicite les maires pour prendre les mesures adéquates, par exemple l'interdiction temporaire de la baignade.

En 2019, le département a compté 62 interdictions par arrêté municipal :

- 14 pour raison sanitaire (non-conformité bactériologique),
- 3 pour raison non sanitaire (algues vertes, problèmes techniques...),
- 45 interdictions préventives (dysfonctionnement de dispositifs d'assainissement et d'eaux pluviales, météorologie...).

Zoom sur 10 sites à surveiller

Une sensibilité particulière aux contaminations bactériologiques continue cependant de se vérifier sur plusieurs sites du département :

- Binic Étables sur Mer (plages de la Banche et du moulin)
- Erquy (plage du centre)
- Louannec (Renan)
- Paimpol (La Tossen)
- Plérin (Anse aux moines)
- Pleubien ((Porsrand)
- Plouec'h (Baie de la vierge – pont roux)
- Saint-brieuc (le Valais)
- Treleven (Pors garo)

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

La lutte contre la maltraitance animale est une priorité du Gouvernement. Cette politique réglementaire concerne les animaux d'élevage, de compagnie, de loisirs ou encore ceux utilisés à des fins scientifiques.

Protéger la santé des animaux

La DDPP, assistée des vétérinaires du département, exerce une surveillance constante de certaines maladies animales non transmissibles à l'homme mais pouvant avoir de graves conséquences en élevage. En 2019, l'apparition des cas de peste porcine africaine (PPA) aux frontières du pays a conduit à renforcer le dispositif.

Zoom sur l'exercice peste porcine africaine (PPA).

Un exercice simulant la découverte d'un cadavre de sanglier sauvage mort de PPA a fortement mobilisé les services de l'État. Il visait à anticiper la gestion d'un tel événement en prenant en compte tous les volets : délimitation des zones réglementées, circulation des animaux, visites d'élevage, gestion de la faune sauvage, conséquences sur les abattoirs, l'équarrissage etc.

Les enseignements de cet exercice ont entraîné des modifications des instructions nationales pour coller à la réalité du terrain.

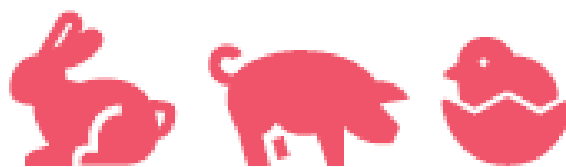
Les 61 établissements agréés ou enregistrés au titre de l'alimentation animale du département font également l'objet de contrôles réguliers.

Des conditions d'élevage garantissant le bien-être des animaux

En 2019, 111 contrôles ont été réalisés dans les élevages afin de vérifier la conformité des conditions d'élevage aux normes réglementaires générales (conformité des locaux et équipements, alimentation et abreuvement, soins aux animaux malades ou blessés...) ou propres à l'espèce.

Ces contrôles ont porté sur :

- l'hébergement des veaux,
- les mesures visant à limiter la coupe des queues en élevages de porcs,
- le respect des normes de densité, y compris pour les poules pondeuses en cage.



Les établissements d'élevage et de vente des animaux de compagnie ont quant à eux fait l'objet de 40 contrôles.

Un procès-verbal a été dressé et l'établissement a fait l'objet d'un retrait des animaux qui ont été placés dans une association de protection animale.

Des conditions de transport respectueuses du bien-être animal

Le transport des animaux est soumis à la délivrance préalable d'autorisations visant à vérifier la conformité des moyens de transport mais aussi l'aptitude des convoyeurs. Ainsi en 2019, 19 autorisations ont été délivrées à des transporteurs du département, 40 camions ont été agréés et 74 convoyeurs ont obtenu leur autorisation de transporter des animaux vivants.

En 2019, 70 contrôles de véhicules transportant des bovins, des porcs ou des volailles ont été effectués lors de leur arrivée à l'abattoir. Peu de non-conformités majeures ont été relevées au cours de ces inspections. Par ailleurs, lors du contrôle systématique des animaux vivants réalisé en abattoir, 6 procès-verbaux ont été dressés pour transport d'animaux inaptes au déplacement.



Une exigence de protection des animaux à l'abattoir

Les agents de la DDPP en poste dans les abattoirs de boucherie et de volailles du département veillent au respect des règles de protection animale, du déchargement jusqu'à l'abattage des animaux.

Ce contrôle se fait à 3 niveaux :

- Inspection journalière et inopinée du fonctionnement de l'abattoir, des conditions de manipulation, d'hébergement et d'abattage des animaux.
- Inspection régulière des procédures et des mesures appliquées par l'abatteur dans le domaine de la protection animale.
- Inspection complète annuelle (contrôle formalisé selon une grille d'inspection).

Le niveau de maîtrise des règles de protection animale par les abatteurs est satisfaisant. Deux mises en demeure ont toutefois été réalisées et deux procès-verbaux ont été dressés dont un à l'encontre d'un opérateur pour non-respect de certaines règles de protection animale.

Zoom sur le lancement de l'expérimentation du contrôle par vidéo dans les abattoirs

L'article 71 de la loi EGalim prévoit dans les abattoirs, à titre expérimental et sur la base du volontariat, pour une durée de deux ans, un dispositif de contrôle par vidéo des postes de saignée et de mise à mort, visant à évaluer l'efficacité des protocoles et l'application de la réglementation du bien-être animal. Un décret du 26 avril 2019 précise les modalités de sa mise en œuvre ainsi que les conditions de son suivi et de son évaluation.

Deux abattoirs des Côtes d'Armor se sont d'ores et déjà portés candidats pour participer à cette expérimentation.

L'ÉTAT GARANT DU FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La direction départementale des finances publiques (DDFIP) est notamment chargée de recouvrer les recettes publiques et de procéder au règlement des dépenses publiques pour le compte des ordonnateurs publics.

Le recouvrement des recettes publiques

La DDFIP calcule et recouvre les recettes fiscales de l'État et des collectivités locales. Elle encaisse en outre, pour le compte des collectivités locales, tous les produits locaux correspondant à certains services tels que les cantines, les crèches, les cours de musique, les activités périscolaires, etc.

Au total, la DDFIP a recouvré en 2019 plus de 2 milliards d'euros d'impôts et de taxes diverses.

La gestion de l'impôt se modernise et se dématérialise.

208 668 usagers costarmoricains ont fait en 2019 leur déclaration de revenu par internet (soit plus de 60 % des foyers fiscaux et une progression de 12 % par rapport à 2018).

« PayFiP » permet de faciliter le règlement des produits locaux en offrant aux administrés une nouvelle possibilité de payer en ligne. Les ventes de timbres fiscaux sont également modernisées et dématérialisées.

COLLECTIVITÉS
LOCALES

PAYFiP
LA NOUVELLE OFFRE
DE PAIEMENT EN LIGNE
DE LA DGFIP

Zoom sur les principaux impôts gérés par la DDFIP en 2019

Les particuliers

- Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux : 349 528 foyers fiscaux ; 490,5 millions €.
- Taxe d'habitation : 292 470 impositions ; 266,7 millions €.
- Taxes foncières (bâti et non bâti) : 421 610 impositions ; 332,1 millions €.
- Redevance audiovisuelle : 37,6 millions €.

Les professionnels

- Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : 65 238 redevables ; 771,3 millions €.
- Taxe sur les salaires : 1 476 redevables ; 55,2 millions €.
- Impôt sur les sociétés : 79 263 redevables ; 155,5 millions €.
- Contribution économique territoriale : CFE = 54,3 millions € et CVAE = 109,3 millions €.
- Remboursement de crédits de TVA : 21 780 demandes ; 2743,9 millions €.
- Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) : 5 150 demandes ; 52,5 millions € restitués ou imputés.
- Crédit d'impôt recherche (CIR) : 92 demandes ; 7,7 millions € restitués ou imputés.

L'exécution des dépenses publiques

La DDFIP tient les comptes de l'État mais également ceux des collectivités locales, des hôpitaux publics et de tous les établissements publics. Au total, la DDFIP des Côtes d'Armor gère 1 693 comptes de gestion.

Le paiement rapide des fournisseurs des collectivités locales est une priorité. Le délai global de paiement a été ramené à 25,4 jours dans les Côtes d'Armor dont 5,5 jours pour le délai de paiement du comptable. Cette diminution du délai de paiement améliore la trésorerie des fournisseurs, leur solidité financière et la croissance économique.



Le prélèvement à la source

L'impôt à la source est une simplification pour les contribuables. L'objectif est de rendre le paiement de l'impôt contemporain de la perception des revenus en prenant en compte plus rapidement les changements de situation (naissance, unions, variations de revenus, etc.).

En 2019, 59 383 options ont été réalisées par les services ou par les usagers costarmoricaïns via le service « Gérer mon prélèvement à la source ».

Les employeurs deviennent collecteurs de l'impôt sur le revenu mais cette évolution prend appui sur le circuit existant pour les cotisations sociales (la déclaration sociale nominative). La gestion pour les collecteurs est donc automatisée et prise en charge dans les logiciels de paie. L'administration des finances publiques demeure l'interlocuteur des contribuables via le site « impots.gouv.fr » (deuxième site non commercial utilisé en France), les centres de contact de la DGFIP (0 809 401 401 : prix d'un appel local), l'un des six services des impôts des particuliers des Côtes d'Armor (Dinan, Guingamp, Lannion, Loudéac, Saint-Brieuc et Paimpol) ou encore les trésoreries de proximité.

Zoom sur la réforme de la taxe d'habitation

La réforme de la taxe d'habitation est entrée en vigueur en 2018. Son objectif : supprimer progressivement la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80 % des contribuables en fonction de leur niveau de revenu tout en compensant les ressources des collectivités (30 % dès 2018, 65 % en 2019 et totale en 2020).

Plus de 185 000 foyers dans les Côtes d'Armor ont bénéficié de cette réforme en 2019. Le montant moyen de la baisse (par le biais d'un dégrèvement) était de 370 euros en 2019. Un simulateur a été mis à disposition des contribuables.



LES AIDES DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS

L'État contribue fortement à soutenir les projets portés par les collectivités dans de nombreux domaines : construction, rénovation ou extension d'équipements publics, accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les services publics, sécurisation des voiries.

Une attention particulière est portée aux projets permettant de réduire la consommation énergétique et de favoriser les déplacements doux.

Chiffres clés

Un montant de 21 502 637 € de subventions d'investissement a été attribué en 2019 à 274 projets des collectivités costarmoricaines.

DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux

Elle représente une enveloppe de 11 644 301 €. Au total, sur 289 projets reçus, 186 ont été retenus, soit 64.36 % des projets.

DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local

Une priorité a été accordée, en 2019 aux projets relevant du « grand plan d'investissement », en faveur de la réduction de l'empreinte énergétique des bâtiments publics, et du développement des solutions innovantes de transports. Pour 2019, l'enveloppe attribuée pour les Côtes d'Armor s'est élevée à 6 718 329 €

FNADT : Fonds national d'aménagement des territoires

8 projets ont bénéficié en 2019 de financements du FNADT pour 897 883 €. Il s'agit de collectivités lauréates de l'appel à projets « dynamisme des centres-villes et centre bourgs » en 2017.

DSID : Dotation de soutien à l'investissement des départements

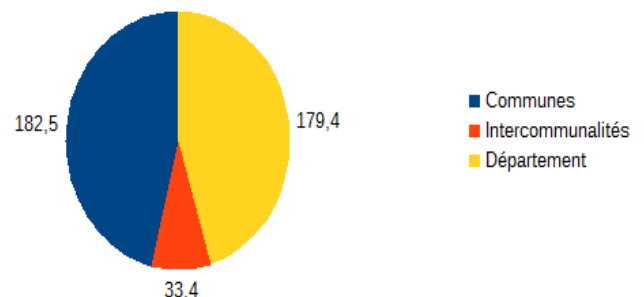
Le gouvernement a souhaité moderniser le soutien apporté par l'État à l'investissement des conseils départementaux, en transformant, au 1^{er} janvier 2019, l'ancienne dotation générale d'équipement (DGE) en dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID).

La dotation de 2 242 124 € attribuée au Département des Côtes d'Armor a participé au financement de 3 projets (Rénovations des collèges publics de Pléneuf-Val-andré et de Perros-Guirec et rénovation des Archives départementales).

Les dotations de fonctionnement

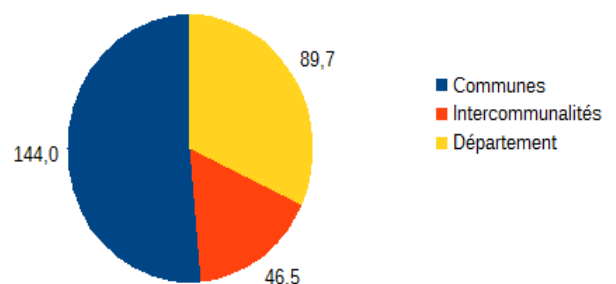
En 2019, l'État a attribué un montant total de dotations de fonctionnement à l'ensemble des collectivités territoriales des Côtes d'Armor de 395,3 M €. Ce montant a augmenté de 1,23 % entre 2018 et 2019.

Répartition de l'ensemble des dotations de l'Etat entre collectivités (en M€)



La DGF, qui représente 280.2 M€, est en augmentation entre 2018 et 2019, de 1.69%. Cette hausse est en grande partie liée à l'augmentation des dotations de péréquation (dotations de solidarité urbaine, rurale et dotation nationale de péréquation) versées aux communes considérées en situation de fragilité compte-tenu des caractéristiques de leur territoire.

Répartition de la Dotation globale de fonctionnement entre collectivités (en M€)



L'ÉTAT AU SERVICE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

LES EFFECTIFS ET LES MOYENS

Un pilotage départemental des services de l'Éducation nationale a été réinstauré et renforcé depuis le 1er avril 2019, sous l'impulsion du recteur Emmanuel Ethis.

- Deux bassins d'éducation et de formation (BEF) ont été créés dans les Côtes d'Armor (pour un total de 9 bassins au niveau régional) afin d'associer les différents territoires dans la mise en œuvre de la politique éducative académique.

- La rénovation d'un projet académique déclinant des priorités définies par le recteur et mises en œuvre dans chaque département a permis de déterminer 5 grandes thématiques : le 100% éducation artistique et culturelle, les cultures numériques, l'éducation au développement durable, le projet Bretagne réussite information orientation et la labellisation Génération 2024.

- Un point académique hebdomadaire permet de recevoir les instructions du recteur et de partager les priorités nationales car le pilotage dépend de la région académique, notamment pour favoriser les liens avec l'enseignement supérieur.

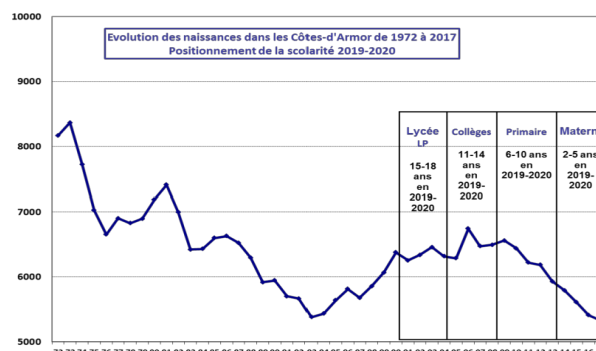
Il convient de rappeler que les élèves sont scolarisés essentiellement dans deux réseaux d'enseignement, le réseau public (qui scolarise 68% des effectifs) et le réseau privé sous contrat (32% des effectifs) avec les établissements du réseau diocésain et les établissements d'enseignement immersif breton Diwan.

Le contexte démographique

Le département des Côtes d'Armor connaît un contexte de baisse importante et régulière des effectifs dans le premier degré, depuis plus de 6 ans, de l'ordre de 1300 à 1400

élèves de moins par année. Par répercussion, cette baisse impactera les collèges à partir de l'année prochaine.

Le tableau suivant montre l'évolution des naissances dans le département, qui ne laisse pas présager d'inversion de tendance dans les années à venir, en dehors d'un apport de population extérieure avec des enfants en âge d'être scolarisés.



Les effectifs du 1^{er} degré

PUBLIC	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	ULIS	TOTAL
Rentrée 2016	14 422	24 562	231	39 215
Rentrée 2019	13 149	23 327	336	36 812
Prévisions R. 2022	12 294	21 652	345	34 301
Ecart 2022/2016	-2 128	-2 900	51	-4 974

PRIVE	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	CLIS	TOTAL
Rentrée 2016	6 159	10 335	69	17 163
Rentrée 2019	5 815	10 568	104	16 487
Prévisions R. 2022	5 446	9 781	107	15 334
Ecart 2022/2016	-713	-1 154	36	-1 829

PUBLIC + PRIVE	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	CLIS	TOTAL
Rentrée 2016	20 581	35 497	360	56 438
Rentrée 2019	18 964	33 895	440	53 299
Prévisions R. 2022	17 740	31 433	452	49 625
Ecart 2022/2016	-2 841	-4 054	82	-6 803

Les effectifs du 2nd degré

PUBLIC	Pré bac LGT	Post bac LGT	LP (yc ULIS)	TOTAL
Rentrée 2016	8 689	1 616	4 067	14 372
Rentrée 2019	8 311	1 729	4 110	14 150
Prévisions 2020 *	8 028	1 665	4 110	13 803

PRIVÉ	Pré bac LGT	Post bac LGT	LP (yc ULIS)	TOTAL
Rentrée 2016	4 261	1 021	1 759	7 041
Rentrée 2019	4 409	1 052	1 648	7 109
Prévisions 2020 *	4 497	1 053	1 644	7 194

Les moyens d'enseignement

La préparation de rentrée 2019 a connu une évolution forte dans sa mise en œuvre, puisque si les moyens du premier degré ont été gérés par le niveau départemental comme les années précédentes, ceux du second degré l'ont été par les services du rectorat. Le département ne dispose donc pas d'éléments de bilan sur le seul périmètre costarmoricain pour le second degré.

Pour le premier degré, au regard de la baisse des effectifs, le département a connu un ajustement à la baisse de ses moyens de 14 ETP. Malgré cette baisse, le taux d'encadrement moyen des élèves dans les classes a été amélioré.

Rentrée scolaire	Côtes d'Armor Ecoles en zone rurale	Côtes d'Armor Ecoles en zone urbaine	Côtes d'Armor	Rennes	National
R 2016			22,8	23,3	23,6
R 2017			22,4	23	23,5
R 2018	21,80	22,80	22,14	22,86	22,95
R 2019	21,52	22,41	22,05	22,5	

Il est à noter que le nombre d'élèves par classe en territoire rural est moins élevé que dans les autres territoires du département.

Il est à noter que dans le respect des annonces de Monsieur le Président de la République, aucune école du réseau public n'a été fermée dans le département, quel que soit le nombre d'élèves accueillis (une école du réseau a ainsi été maintenue, alors qu'elle

accueillait 5 élèves à la rentrée et que d'autres écoles étaient présentes en proximité). Deux écoles ont été fermées suite à des fusions, à la demande des maires. Le réseau privé sous contrat a en revanche fermé une école (Tréveneuc).

	R2017	R2018
Nombre d'écoles	3	8
Nombre de classes	8	16
Nombres d'élèves	87	205



LES PRIORITÉS NATIONALES

Dédoublement en CP, CE1 en éducation prioritaire

L'éducation prioritaire est peu présente dans le département. Le nombre d'écoles concernés est donc limité. A la rentrée 2019, toutes les classes qui nécessitaient un abondement de moyens pour mettre en œuvre les effectifs limités ont été réalisés

Opération petit déjeuner

L'opération a débuté en novembre 2019, avec un ciblage des territoires d'éducation prioritaire, de la politique de la ville et de la grande ruralité. Un inspecteur est en charge de l'animation du dossier, en lien avec chaque IEN de circonscription. Ces derniers ont rencontré les maires pour leur présenter le dispositif.

Quatre conventions ont été signées avec des collectivités. Un cinquième aurait dû l'être mais la ville concernée n'a pas souhaité aller au bout de la démarche, au regard des implications sur les services de ses personnels.

634 élèves sont ainsi concernés et se voient proposer des petits déjeuners selon des fréquences différentes (une fois par semaine, plusieurs fois par semaine mais sur des semaines identifiées...). Un travail éducatif et pédagogique est engagé autour de l'opération.

Le budget alloué au département est de 26 460 euros. 20 576 euros seront consommés. Le budget initial ne sera pas réalisé du fait de la défection d'une grande commune importante en taille.

École inclusive

Conformément aux orientations nationales, la DSDEN a commencé le déploiement de pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL).

16 PIAL ont été déployés dans les Côtes d'Armor :

- 2 PIAL 2nd degré publics
- 4 PIAL inter degré et inter réseau
- 1 PIAL renforcé et inter degré
- 9 PIAL inter degré publics

Les PIAL disposent en moyenne de 29 personnel AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) pour accompagner une moyenne de 52 élèves notifiés par la MDPH. Le déploiement des PIAL se poursuivra l'an prochain pour couvrir l'ensemble du département.



L'accompagnement des élèves en situation de handicap progresse, avec des équipes éducatives qui construisent progressivement des compétences. Un vaste plan de formation est engagé, pour l'ensemble des personnels. Nous sommes actuellement dans la première phase de ce plan qui se déploiera sur plusieurs mois.

Un travail partenarial est mené avec la MDPH, pour favoriser les notifications d'accompagnement mutualisé, souvent plus bénéfiques pour la construction progressive de l'autonomie de l'élève.

Deux points de vigilance : même si les moyens en personnels AESH augmentent globalement de manière importante, le nombre de notifications également, ce qui entraîne des délais parfois difficiles à admettre par les familles concernées. En début d'année scolaire 2019, alors que le département scolarise 1300 élèves d'emoins dans le premier degré, il y avait déjà 150 notifications d'accompagnement supplémentaire par rapport à la même période l'année précédente, ce qui était difficilement prévisible.

Par ailleurs, des élèves sont en attente d'orientation cible et durant cette période parfois longue faute de place dans les établissements ou dispositifs spécialisés, sont accompagnés par des personnels AESH. 69 AESH sont ainsi mobilisés pour pallier cette situation et ne sont donc plus disponibles pour d'autres élèves notifiés.

Plan mercredi

19 communes sont engagées dans un plan mercredi qui a été validé et 4 sont en cours de signature. Le travail est mené conjointement entre les services de la DDCS, la CAF et la DSDEN.

Plan bibliothèque

Ce plan s'inscrit dans la dynamique de la construction des savoirs fondamentaux, en particulier autour du lire écrire parler. 16 communes se sont engagées avec un accompagnement financier global de 32700 euros, ce qui place le département en tête de l'académie.

Instruction obligatoire à 3 ans

?% des élèves étaient inscrits dans les écoles du département en 2018-2019. Il restait donc peu d'élèves non scolarisés.

En abaissant l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, la loi étend aux enfants âgés de 3 à 5 ans les contrôles effectués par le maire et les services de l'éducation nationale dans le cadre de l'instruction dispensée dans la famille.

283 élèves de 3 à 16 ans sont aujourd'hui instruits à domicile contre 238 de 6 à 16 ans l'année précédente. L'augmentation est donc relative.

Pour les élèves de 3 ans scolarisés, 127 demandes d'aménagement du temps de présence ont été formulées par les familles. Elles concernent l'après-midi.

Pilotage départemental pour accompagner la politique nationale et sa mise en œuvre en académie

Impulsion et coordination un conseil scientifique et pédagogique a été installé en décembre 2019. Il regroupe autour du directeur académique, du secrétaire général et de l'IEN

adjointe, des inspecteurs, des personnels de direction et des conseillers techniques. Le conseil est un lieu de réflexion en propre. Il coordonne et facilite les travaux des différents groupes de travail départementaux. Il identifie également les besoins exprimés par le terrain en termes d'animation.

Des groupes de travail

plusieurs groupes ont été installés ou sont en cours de constitution. Ils s'appuient sur un outil numérique pour favoriser les échanges et la création de documents (espace magistère).

Zoom sur les thématiques des groupes de travail

– Les savoirs fondamentaux et la contribution de l'éducation artistique et culturelle, de l'éducation au développement durable et de l'opération « génération 2024 » à leur construction.

- L'exploitation par les acteurs de terrain, des tests de positionnement à l'entrée en CP, CE1, 6^{ème} et seconde.

– Les conseils de classe et leur évolution, dans le cadre de la réforme du lycée.

– Le travail personnel de l'élève, dans et hors la classe.

– La ruralité : comment en faire un atout ?

Une méthodologie est proposée pour chacun des groupes, avec des entrées à observer :

– L'état des lieux (indicateurs)

– Au regard de l'état des lieux, définition de ou des objectifs

– Le lien à la recherche

– La veille sur ce qui existe ailleurs sur le territoire

– La question de l'information et de la formation.

– L'angle de la parentalité

– La question du repérage des compétences à travailler chez les élèves.

– Les partenariats

Des missions

Les IEN de circonscription sont en charge de missions transversales et interdégradées, en partenariat souvent avec un personnel de direction du second degré. Ils s'appuient sur les groupes de travail pour mener à bien leurs missions.

Des choix budgétaires

Un emploi d'enseignant a été dédié à l'accompagnement de la ruralité, pour piloter un projet partenarial avec une collectivité territoriale. Il s'agit de mobiliser de nouveaux outils pour créer des dynamiques entre plusieurs petites écoles rurales, en mobilisant une webradio. L'outil crée du lien et favorise le travail de nombreuses compétences chez les écoliers qui en bénéficient. Il est à noter que la collectivité concernée (CCKB) envisage mettre un moyen humain à disposition de ce projet fédérateur, qui vise aussi à mettre en avant les ressources et le patrimoine local.

1,5 ETP sont également consacrés à la création de parcours d'éducation artistique et culturel, entièrement intégrés à la progression pédagogique des professeurs et en lien avec les programmes disciplinaires. Il ne s'agit pas de modéliser mais de montrer une exploitation possible.

Un partenariat avec le CIFODEM et l'université Paris VI

Le CIFODEM (centre international de formation des maîtres) propose des outils innovants et éprouvés, pour favoriser l'acquisition du langage et l'entrée dans la lecture et l'écriture. Le département a signé une convention avec le CIFODEM pour que des enseignants volontaires puissent s'inscrire dans cette dynamique. 48 enseignants sont ainsi suivis et le travail porte pour l'instant sur les grandes sections. Le ministère suit cette expérimentation qui consiste à travailler le code, le lexique, les stratégies de compréhension et l'explicitation des enjeux pour l'élève.



L'ÉTAT AU SERVICE DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES

Les services de l'État se mobilisent pour accompagner les entreprises, leurs salariés, ainsi que les territoires impactés, quand se présentent des difficultés économiques, qu'elles entraînent des baisses transitoires d'activité, des licenciements économiques ou des fermetures de sites.

Chiffres clés

La conjoncture économique favorable de l'année 2019 a globalement profité à l'économie costarmoricaine, avec une progression de tous les indicateurs :

- Emploi salarié total : +0,9% sur un an au 3eme trimestre 2019
- Créations d'entreprises : +16,3% sur un an au 4eme trimestre
- Défaillances d'entreprises : -0,8% sur un an au 3eme trimestre
- Emplois intérimaires : +3,8% sur un an au 3eme trimestre

Dans ce contexte le nombre de licenciements pour motif économique a été relativement faible (471 licenciements pour 196 déclarations transmises à la DIRECCTE, dont 87 liées à des liquidations judiciaires d'entreprises).

Zoom sur l'activité partielle

Communément appelé « chômage partiel », le dispositif de l'activité partielle permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. L'indemnisation, assurée par l'employeur, est partiellement prise en charge par l'État.

En 2019, dans les Côtes d'Armor, 62 entreprises ont eu recours à l'activité partielle, pour un total de 102 888 heures indemnisées et remboursées partiellement par l'État à hauteur de 793 733 €.

L'activité partielle a notamment pu être mobilisée au profit des entreprises ayant connu des baisses d'activité liées au mouvement des « gilets jaunes ».



L'appui à la formation des salariés en cas de mutations économiques

Conclues entre l'État et une entreprise, les conventions FNE-Formation permettent de soutenir financièrement des mesures de formation professionnelle favorisant l'adaptation des salariés à de nouveaux emplois en cas de changements professionnels dus à l'évolution technique ou à la modification des conditions de production.



Ce dispositif a été utilisé pour aider à hauteur de 100 000€ (sur un projet global de 400 000€) une entreprise costarmoricaine qui connaissait des difficultés économiques et souhaitait former 29 salariés, dont les emplois étaient menacés par la restructuration, à de nouveaux métiers et de nouvelles compétences. Ces formations ont permis leur maintien au sein de l'entreprise par des mutations dans des services manquant de main-d'œuvre.

Revitalisation des territoires touchés par des restructurations d'entreprises

Outre leurs obligations sociales à l'égard des salariés qu'elles licencient, une obligation territoriale incombe aux grandes entreprises dont les restructurations affectent, par leur ampleur, l'équilibre du ou des bassins d'emplois sur lesquels elles sont implantées.

Elles sont tenues de contribuer à la recréation d'activité et au développement des emplois dans ces territoires, avec pour objectif de contribuer à recréer autant d'emplois qu'elles en ont supprimés.

En 2019, dans les Côtes d'Armor, 4 dispositifs de revitalisation sont actifs ou en cours de mise en place sur différents territoires (Communauté de communes Kreiz Breizh, Trégor, Saint-Brieuc, Loudéac), pour une contribution totale des entreprises concernées de 1,5M€.



Zoom sur l'étalement des dettes fiscales et sociales des entreprises en difficulté

Le soutien local de l'État aux entreprises en difficulté permet un étalement des dettes fiscales et sociales.

La Commission des chefs de services financiers et des organismes sociaux des Côtes d'Armor s'est réunie 6 fois en 2019.

24 demandes ont été déposées par les entreprises et 18 plans de règlement des dettes fiscales et sociales ont été accordés permettant la préservation de 506 emplois.

L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

L'amélioration de la situation de l'emploi s'est poursuivie en 2019 dans les Côtes d'Armor avec un taux de chômage de 7,6 % au 3^e trimestre, soit une baisse de 0,4 % sur un an. Cette amélioration bénéficie à l'ensemble des publics et particulièrement aux demandeurs d'emploi de – de 25 ans (-6,9 % sur 1 an).

Les entreprises s'engagent pour l'inclusion

Les entreprises costarmoricaines se sont mobilisées avec les acteurs locaux de l'emploi pour favoriser l'accès à l'emploi et répondre aux problématiques de recrutement.



Sur le territoire de Guingamp, le réseau **DEGEMER**, réseau d'entreprises pour recruter autrement, a été lancé le 14 novembre 2019. Le réseau entend apporter des réponses aux entreprises qui rencontrent des difficultés de recrutement et envisage, à terme, de lancer un label « entreprise accueillante ».



Sur le territoire de Dinan, l'action **BOOSTER L'EMPLOI**, action collective et solidaire de collecte d'offres d'emploi auprès des entreprises du territoire, mise en place en 2018 dans le cadre de la Commission territoriale emploi-formation (CTEF) et renouvelée avec succès en 2019. 1 054 entreprises ont ainsi été visitées sur une journée par 47 groupes en prospection solidaire.

Les Entreprises Accueillantes du Trégor s'engagent!

Dans un contexte de tension de main d'œuvre, les partenaires locaux ont engagé une démarche de labellisation et de mise en réseau d'entreprises Trégoroises, plus de 45 entreprises aujourd'hui, qui mènent des actions concrètes en faveur de l'emploi et de la formation. En Octobre 2019, la soirée «AdopteTonCollègue» s'inscrit dans le cadre de ces expérimentations. Plus 220 demandeurs d'emploi jeunes et adultes présents et une retransmission en direct sur YouTube (1400 connexions).

Zoom sur la mission Saisonnalité, dans le Trégor

Dans un contexte local de difficultés récurrentes de recrutement de salariés saisonniers, un plan d'actions décliné autour de 3 axes prioritaires a été mis en place : améliorer l'offre locale de logements pour les saisonniers, rechercher des solutions facilitant leur déplacement « domicile-travail » et renforcer l'attractivité des métiers et du territoire.

PÔLE EMPLOI. Le job dating filmé par TF1

Se mettre en scène pour recruter. Voilà l'idée de la directrice du Pôle emploi de Lannion. Le 8 octobre, Chantal Leconte-Laumond a organisé à la salle des Ursulines un job dating où les salariés ont mis en scène de petites saynètes pour tenter de recruter leurs futurs collègues. Intitulée « Adopte ton collègue », la soirée a été filmée par TF1, qui a diffusé le reportage lundi 4 novembre, dans le journal de Jean-Pierre Pernaut,

pour illustrer une initiative originale dans le cadre de la Semaine pour l'emploi.

Casser les codes

Pour la directrice locale de Pôle emploi, « on casse ainsi les codes de recrutement classiques mais on rend aussi les uns et les autres beaucoup plus accessibles. »

44 entreprises avaient joué le jeu lors de cette première nationale.



Chantal Leconte-Laumond, directrice du Pôle emploi.



La Garantie Jeunes

Les 5 missions locales qui interviennent sur le territoire costarmoricaïn mettent en œuvre le dispositif « Garantie jeunes » qui permet d'accompagner les jeunes entre 16 et 25 ans en situation de grande précarité vers l'emploi ou la formation : 457 jeunes ont ainsi bénéficié de ce dispositif en 2019.



Zoom sur une action d'accompagnement vers l'insertion professionnelle

Installée dans un quartier prioritaire de la ville, l'association sportive Ginglin-Cesson mène depuis plusieurs années des actions d'éducation à la citoyenneté par le sport. En 2019, elle a souhaité accompagner les jeunes sportifs licenciés : mineurs non accompagnés, jeunes d'un quartier de la politique de la ville (QPV) et réfugiés, vers l'insertion professionnelle. Une soirée a été organisée où les prescripteurs de l'emploi (Pôle emploi, Cap emploi et Mission locale) se sont déplacés. Près de 25 personnes se sont présentées à cette rencontre.

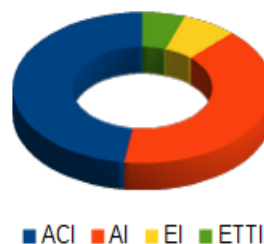
L'Insertion par l'Activité Économique (IAE)

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle.

En 2019, l'État a versé près de 5 700 000 € aux structures de l'IAE, soit une augmentation de plus de 4,5 % par rapport à 2018.

27 structures d'insertion par l'activité économique : 13 Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), 9 associations intermédiaires

(AI), quatre entreprises d'insertion (EI) et une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI).



639 équivalents temps plein en insertion :
- 305,1 en ACI
- 256,95 en AI
- 43,5 en EI
- 34 en ETTI

L'accompagnement de la réforme des entreprises adaptées (EA)



Les Entreprises Adaptées sont des entreprises dont la spécificité est d'employer majoritairement des travailleurs en situation de handicap. L'entreprise adaptée est un modèle en pleine mutation.

Cette évolution est accompagnée par l'État dans le cadre de plusieurs expérimentations :

- Le CDD dit « tremplin » doit permettre aux personnes en situation de handicap d'acquérir une expérience professionnelle afin de faciliter leur transition professionnelle vers les autres employeurs privés ou publics ;
- L'entreprise adaptée de travail temporaire (EATT) propose des missions d'intérim aux travailleurs handicapés.

Infos clés

13 entreprises adaptées sont implantées en Côtes d'Armor. Les subventions versées par l'État en 2019 s'élèvent à 5 822 722 € pour 374 équivalents temps plein, soit une augmentation de près de 3% par rapport à 2018.

LE SOUTIEN A LA CRÉATION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

Le soutien à la création et à la diffusion

L'État a apporté son concours aux établissements des réseaux relevant des labels nationaux en spectacle vivant : Scène nationale de Saint-Brieuc "La Passerelle" ; Pôle national des arts du cirque le "Carré Magique" à Lannion ; Scène de musiques actuelles "Bonjour Minuit" à Saint-Brieuc.



Pôle national des arts du cirque le "Carré Magique" à Lannion

Des lieux non labellisés mais réalisant un travail de grande qualité et structurant sur le territoire ont également reçu le soutien de l'État : les rencontres internationales de musique ancienne en Trégor à Lanvellec, le Petit écho de la mode (en préfiguration scène de territoire pour la danse) à Chatelaudren, le Théâtre du Champ au Roy, scène de territoire pour les écritures contemporaines à Guingamp, Quai des Rêves, scène de territoire pour le théâtre à Lamballe. Des projets spécifiques tels le Festival Lyncéus Théâtre et le Festival Marionnetique à Binic, le centre culturel de la Ville Robert à Pordic ou encore le Festival Art Rock à Saint-Brieuc, ont également été accompagnés.

Dans le cadre du soutien financier de l'État auprès des conservatoires, la DRAC (Direction régionale aux Affaires Culturelles) a poursuivi l'aide apportée aux Conservatoires de Saint-Brieuc, Lamballe, Dinan et Lannion.

Dans le domaine de l'art contemporain, la DRAC a accompagné le centre d'art photo labellisé de "Gwin Zegal" (nouvellement labellisé) dans le pays de Guingamp et de la galerie l'Imagerie à Lannion (centre d'art de territoire).

Les patrimoines

En 2019, l'État a participé pour 2,2 M€ au financement d'opérations d'entretien (31) et de restauration (56) concernant des monuments historiques et du patrimoine mobilier protégés. Cette aide de l'État a généré 6,7 M€ de travaux pour les entreprises du secteur qui sont majoritairement des PME locales et familiales.



Le petit écho de la mode à Chatelaudren

Parmi les principales opérations de restauration, on mentionnera la poursuite des travaux de restauration intérieure de l'église du Quillio, qui ont donné lieu à des découvertes de décors de grande qualité ou le démarrage de la restauration des églises de Minihy-Tréguier et Canihuel.



Église Saint-Yves à Minihy-Tréguier

La pêche maritime, un atout économique pour le département

La filière pêche représente 60 millions d'euros de chiffre d'affaires avec environ 21 000 tonnes de poissons et de coquillages débarquées dans les deux criées costarmoricaines.

Si le tonnage et la valeur sont stabilisés autour de 20 000 tonnes de produits vendus pour une valeur comprise entre 55 et 60 millions d'euros, les criées costarmoricaines réalisent, en 2019, la 2ème meilleure année en valeur vendue depuis leur création.

La flotte de pêche des Côtes d'Armor compte 290 navires de pêche professionnelle actifs en 2019 ce qui représente 22,19 % de la flotte bretonne et 4,57 % de la flotte de pêche nationale. Le nombre de navire côtiers est stable par rapport à 2018. 90 % de ces navires pratiquent des sorties courtes à la journée en pêche côtière et petite pêche, le reste de la flottille étant constitué de navires effectuant une activité de pêche au large.



Deux navires neufs sont entrés en flotte en 2019 pour l'armement PORCHER

Zoom : les incertitudes liées au Brexit.

La pêche au large immatriculée dans les Côtes d'Armor est très dépendante de l'accès aux eaux britanniques. En effet, 26 navires de pêche au large ont été identifiés comme étant particulièrement dépendants de ces accès, avec un taux de dépendance supérieur à 30 %, dont 7 navires avec un taux de dépendance supérieur à 90 %.

Zoom sur le suivi de la pêche à la coquille

La campagne de coquilles Saint-Jacques 2018-2019 s'est ouverte dans un contexte d'augmentation de la ressource. La quantité de coquilles ouvertes à la pêche a donc été augmentée de 700 tonnes par rapport à la saison 2017-18.

La campagne est fortement mobilisatrice, car la grande majorité des 265 navires immatriculés dans les Côtes d'Armor en petite pêche et pêche côtière y prend part. Des contrôles en mer ou au débarquement ainsi qu'une surveillance aérienne sont organisés par les services de l'État.

Le transport de passagers : un dynamisme qui se confirme

116 vedettes à passagers et 3 « navires à utilisation commerciale » relevant de la plaisance professionnelle proposent des circuits et des croisières pour découvrir les îles.

La plaisance : un secteur stable avec une augmentation de la flotte

En 2019, 37 515 navires de plaisance sont immatriculés dans les Côtes d'Armor. La flotte active des Côtes d'Armor a progressé en moyenne de 600 unités sur les trois dernières années. Elle est composée principalement de navires de moins de 6 mètres (80 %).

Zoom : le contrôle de la pêche à pied de loisir.

La période des « grandes marées » engendre sur le littoral une concentration de population pratiquant la pêche à pied de loisir sur des zones fragiles.

Dans ce cadre, des opérations de contrôle inter-services de l'État sont régulièrement organisées.

En 2019, 99 procès-verbaux ont été dressés.

LES CULTURES MARINES

Les cultures marines contribuent à la valorisation économique de la mer (« économie bleue ») et au maillage économique des territoires littoraux. L'action de l'État dans ce domaine consiste à assurer le dynamisme économique de la filière tout en veillant à la préservation de l'environnement marin et à la bonne cohabitation avec les autres usages de la mer.

Chiffres clés

- 194 entreprises dont 73 dans le département,
- 490 emplois directs dont 390 dans le département,
- Chiffres d'affaires annuel de 25 millions €,
- 1 250 hectares (concessions ostréicoles principalement) et 160km de linéaires (bouchots),
- 10 500 tonnes d'huîtres (10 % de la production nationale),
- 6 500 tonnes de moules (10 % de la production nationale).

Les autorisations d'exploitation de cultures marines

En 2019, 230 demandes ont été instruites et se sont traduites par la délivrance de 311 autorisations.

Zoom sur les aménagements conchylicoles en baie de Paimpol

L'installation de zones de dépôts dans le sud de la baie de PAIMPOL a suscité en 2017 de fortes inquiétudes. Après deux années de suivi, des autorisations pour cinq ans ont pu être délivrées en 2019.



Dépôt ostréicole de Kerarziac

Les contrôles

La DDTM a poursuivi en 2019 sa politique de renforcement des contrôles sur le terrain, notamment sur le respect des surfaces concédées et l'entretien des concessions.



Relevé d'un dépôt ostréicole non autorisé

Le classement sanitaire et la gestion des alertes

La gestion sanitaire repose en premier lieu sur le classement sanitaire des « zones de production ». Les cultures marines ne sont possibles que dans des zones classées sanitairelement, avec trois niveaux de classement (A, B et C) dont découlent les conditions de mise sur le marché des coquillages.

Zoom : La gestion sanitaire de la Baie de PAIMPOL

La baie de PAIMPOL, premier bassin de production conchylicole des Côtes d'Armor, est une zone particulièrement sensible d'un point de vue sanitaire.

De nombreux travaux d'assainissement y ont été réalisés ces dernières années. Ils ont permis de limiter les débordements de stations d'épuration.

De nombreux départements côtiers ont été touchés en décembre 2019 par un épisode de norovirus. Les Côtes d'Armor n'ont pas été touchées, probablement en partie grâce aux actions mises en œuvre ces dernières années. Cet épisode a toutefois eu un impact négatif sur les ventes d'huître fin décembre 2019, impactant indirectement les ostréiculteurs costarmoricaains.

LE SOUTIEN A L'AGRICULTURE ET AUX FORÊTS

Avec 448 000 ha de surface agricole utile, 8300 exploitations et 15 000 emplois directement liés à l'agriculture, les Côtes d'Armor sont le 1er département français pour les productions animales et le deuxième pour la valeur finale des productions agricoles. Le département est le premier de France pour la production d'œufs de consommation et pour le naissage des porcs, le deuxième pour l'engraissement des porcs et des veaux de boucherie, le troisième pour la production laitière et les productions légumières, et le quatrième pour la volaille de chair.

Les aides du premier pilier de la PAC

Dans un contexte général où ces productions ne dégagent bien souvent qu'une faible marge brute, les aides directes de la politique agricole commune (PAC) ou aides du « premier pilier » peuvent constituer une part importante du revenu des exploitants. Une partie de ces aides est liée aux surfaces (aides découplées) et d'autres aux productions mises en place (aides couplées).

En 2019, le montant global des aides couplées et découplées de la PAC approche les 116 millions d'euros dans les Côtes d'Armor, au profit de 6707 exploitations demandeuses.



Zoom sur la coordination des contrôles

Afin de favoriser la bonne répartition des différents contrôles, la DDTM assure le rôle d'autorité coordinatrice des contrôles effectués par les différents services de l'État. Elle a traité 1728 mises en contrôle en matière d'environnement, de santé animale et végétale, de bien-être des animaux et de sécurité sanitaire des aliments.

Les mesures du second pilier de la PAC

La DDTM est service instructeur pour le compte du Conseil régional, autorité de gestion du fonds européen pour l'agriculture et le développement rural (FEADER) Bretagne, dont les aides constituent le « second pilier » de la PAC.

Zoom sur les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et l'agro-écologie

Fin 2019, 1090 agriculteurs sont engagés dans une MAEC et 447 dans l'agriculture biologique, ainsi 16 % des surfaces agricoles du département sont engagées dans une mesure en faveur de l'agro-écologie dont 7,5 % sont conduites en agriculture biologique. Les demandes d'aides à l'agriculture biologique continuent de progresser.

Aides à l'installation en agriculture

En 2019, 140 projets d'installation ont été validés par la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) des Côtes d'Armor (140 en 2018, 148 en 2017, premier rang national). Ce chiffre démontre le maintien de la dynamique d'installation dans le département. En proportion, les installations laitières restent majoritaires (46 % des dossiers). Le nombre de projets incluant au moins un atelier en production biologique (41) ou en circuit court (20) augmente.

La dotation jeune agriculteur (DJA) a représenté en 2019 un montant total d'aides d'un peu plus de 3,02 M€ soit une moyenne de 21 589 € par installation.

Les aides aux investissements dans les exploitations agricoles

La mise en œuvre des nouveaux dispositifs d'aide à la modernisation des exploitations dans le cadre du plan de développement rural breton (PDRB) sous la gouvernance du Conseil régional s'est poursuivie en 2019 au rythme de deux appels à projets par an.

Point sur la conjoncture et les filières agricoles

La conjoncture dans les filières a été globalement satisfaisante. Renforcée par une demande à l'export vers la Chine en très fort développement, le prix de base en production au Marché du porc breton a connu une forte hausse depuis septembre 2019.

Au niveau de la filière lait, le volume de lait collecté en 2019 reste relativement proche de celui collecté en 2018 (+1 %). Selon France Agri Mer, à partir de l'indicateur Milc (marge Ipampa lait sur coût total indicé), la marge des éleveurs laitiers continue de s'améliorer, soutenue par la revalorisation du prix du lait et le repli des coûts de production grâce à la baisse des coûts des aliments achetés.

L'accompagnement des agriculteurs en difficulté

En 2019, 32 dossiers ont été examinés lors de 6 cellules d'accompagnement.

Les aides à la réinsertion professionnelle (ARP)

En 2019, 24 dossiers ont été examinés et validés pour un montant d'aide total de 91 450 €.

La cellule de veille sociale en agriculture devient Entre'Agri 22

54 situations d'agriculteurs en difficulté ont été examinées lors de 5 comités. En parallèle, 141 signalements d'exploitants agricoles ont fait l'objet d'un suivi par l'unité filière et qualité.

Le foncier agricole et le suivi des sociétés agricoles

La pression sur le foncier agricole est toujours importante. Cela s'est traduit, en 2019, par plus d'un millier de demandes d'autorisations d'exploiter déposées.

Le suivi des groupements agricoles d'exploitation en commun

Fin 2019, les Côtes d'Armor dénombrent 1 366 groupements agricoles d'exploitation en commun. 318 dossiers ont été déposés en 2019, dont 57 nouveaux agréments de GAEC accordés.

2019 a été l'année de la mise en place du deuxième plan de contrôle des GAEC avec un taux de contrôle de 25 % soit l'équivalent de 347 dossiers. Ce plan de contrôle a permis de constater 37 anomalies (10,7 % contre 16 % en 2018). 11 mises en demeure et 2 retraits d'agrément ont été réalisés, les autres dossiers ayant été régularisés.

La forêt

Le programme spécifique régional bocage « Breizh bocage 2 » financé à 80 % par la Région Bretagne et le FEADER, a pour objectif de consolider ou compléter la maille bocagère et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau. La DDTM assure une mission d'accompagnement technique.



Le plan de contrôle forestier

L'autre volet du renforcement de la filière bois aval consiste en l'assurance du renouvellement de la ressource. L'action des services de l'État porte principalement sur l'instruction des autorisations de coupe et sur la vérification des plans de gestion forestiers.

L'ÉTAT AU SERVICE DE LA COHÉSION

COHÉSION TERRITORIALE LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

Le conseil aux collectivités locales est une mission essentielle des services de l'État dans le département. Ce conseil prend diverses formes : juridique, financier ou technique.

Le comptable public, conseil budgétaire et fiscal

En 2019, 25 analyses financières ont été réalisées par les services de la DDFiP et 164 documents de valorisation financière et comptable ont été produits dans le département.

Contractualisation État – Collectivités locales

Deux collectivités locales costarmoricaines, le Conseil Départemental et la ville de Saint-Brieuc, relèvent de la procédure de contractualisation instaurée par l'instruction interministérielle relative à la mise en œuvre des articles 13 et 29 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2020.

Pour ces deux collectivités, les dépenses réelles de fonctionnement exécutées en 2018 se situant en deçà des plafonds fixés, aucune reprise financière n'a été appliquée.

Convention de Services Comptables et Financiers (CSCF).

En février 2019, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Côtes d'Armor, le Président du Conseil départemental et la Comptable publique et Payeuse départementale ont signé une convention triennale de Services Comptables et Financiers (CSCF) déclinée en 4 axes : dématérialisation intégrale des échanges, optimisation et sécurisation de la chaîne de traitement de la dépense et amélioration de la qualité comptable départementale.

Cette convention permet d'améliorer l'efficacité des démarches administratives entre le Conseil Départemental et la DGFIP.



Le comptable public, soutien à la dématérialisation des échanges et à la modernisation des moyens de paiement.

La dématérialisation complète des échanges atteint désormais 91 % pour les dépenses des budgets principaux avec, en parallèle, une forte progression de la signature électronique des élus qui a atteint fin 2019 un taux d'adhésion de 90 %. La DDFIP s'est également engagée dans la gestion dématérialisée des recettes encaissées par les collectivités avec un développement important d'offres de services à l'utilisateur facilitant l'encaissement des recettes (PES ASAP avec talon de paiement à adresser au centre d'encaissement et dispositif PAYFIP qui offre la possibilité à l'utilisateur de payer en ligne).

La commande publique s'est également modernisée : le portail www.marches-publics.gouv.fr répertorie l'ensemble des marchés publics ouverts.

Zoom sur le rescrit fiscal

Les collectivités ont la possibilité d'opérer des demandes de rescrit afin de sécuriser juridiquement leurs décisions notamment en termes de mécénat. Le rescrit consiste en une demande écrite à l'administration des finances publiques sur son interprétation des règles fiscales. La réponse engage l'administration et dégage le demandeur de sa responsabilité.

Le conseil dans le cadre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire

En matière d'urbanisme, ce sont près de 16 000 actes qui ont été reçus en préfecture.

Zoom sur la télétransmission des actes

Outil de modernisation et de sécurisation des transmissions des actes des collectivités, la télétransmission est désormais utilisée par 71 % des communes et tous les EPCI du département.

La préfecture, dans le cadre de sa mission de conseil, a elle aussi accompagné les collectivités sur différents dossiers souvent complexes juridiquement (dissolution ou extension de périmètres de syndicats, modifications statutaires, prise de compétence des intercommunalités...). Ce conseil prend plusieurs formes : juridique, financier ou technique.

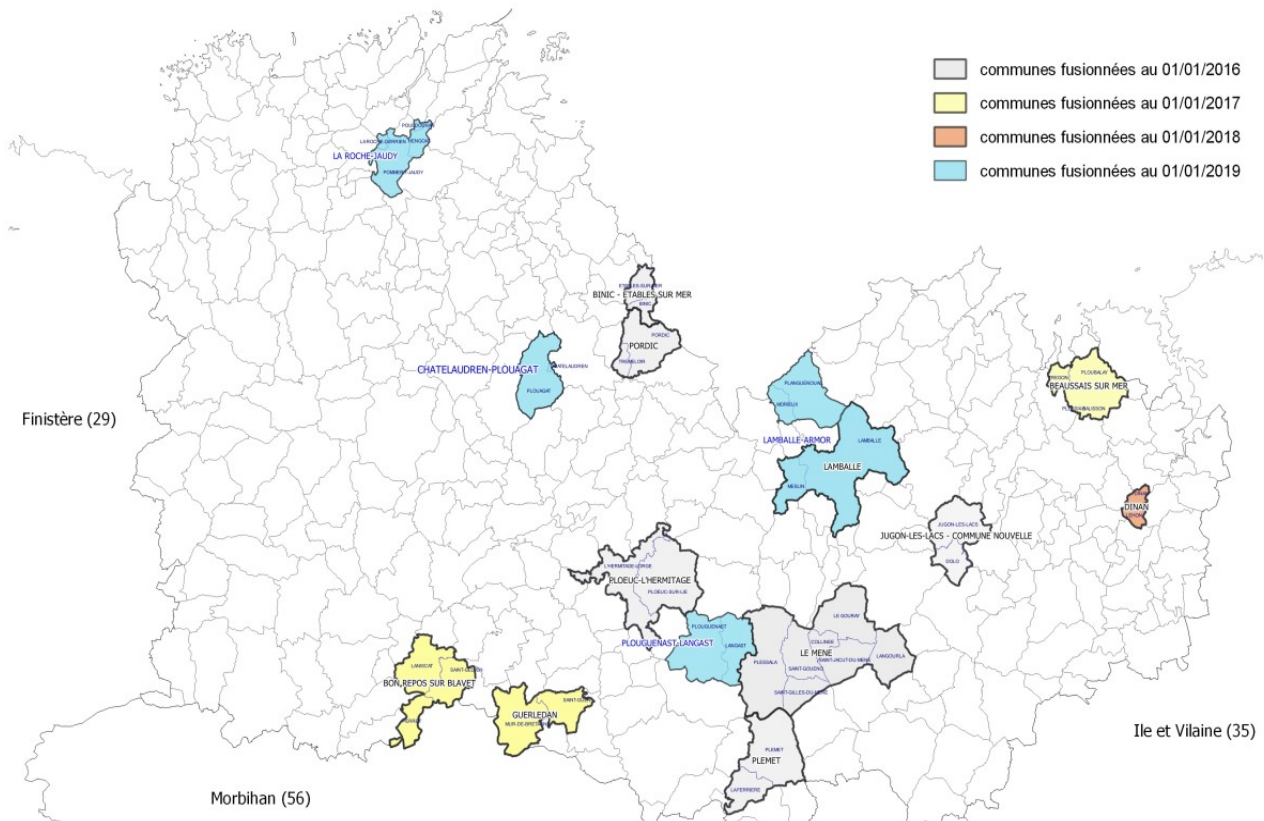
En 2019, le contrôle de légalité des actes s'est exercé prioritairement dans les domaines de la commande publique et de la fonction publique territoriale. Près de 21 000 actes ont été reçus en préfecture à ce titre.

L'accompagnement des collectivités dans leurs évolutions

Quatre communes nouvelles ont été accompagnées en vue de leur création au 1^{er} janvier 2019 : Chatelaudren-Plouagat, Plouguenast-Langast, la Roche-Jaudy et Lamballe-Armor, portant à 348 le nombre de communes dans le département.

La communauté de communes Lamballe Terre et Mer s'est par ailleurs transformée en communauté d'agglomération.

Les communes nouvelles au 01/01/2019



COHÉSION TERRITORIALE

LA REDYNAMISATION DES VILLES ET BOURGS

Alors que les communes périurbaines voient leur population augmenter, les villes-centres ont généralement une démographie en déclin. Les communes rurales connaissent quant-à-elles un vieillissement de leur population (30 % de plus de 60 ans) et les taux de logements vacants sont importants (supérieurs à 10%).

Dans ce contexte, plusieurs démarches de redynamisation des centres-villes et les centres-bourgs ont été engagées.

L'Action Cœur de Ville (ACV) et les Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT)



Lancée en juin 2017, cette opération nationale a retenu 222 villes, dont deux dans les Côtes d'Armor : LANNION et SAINT-BRIEUC.

En 2019, les projets Action Cœur de Ville de ces deux communes ont bénéficié de 1 091 200 € sur les crédits de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).

La mise en place d'une opération de revitalisation du territoire (ORT) a pour objectif de faciliter la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

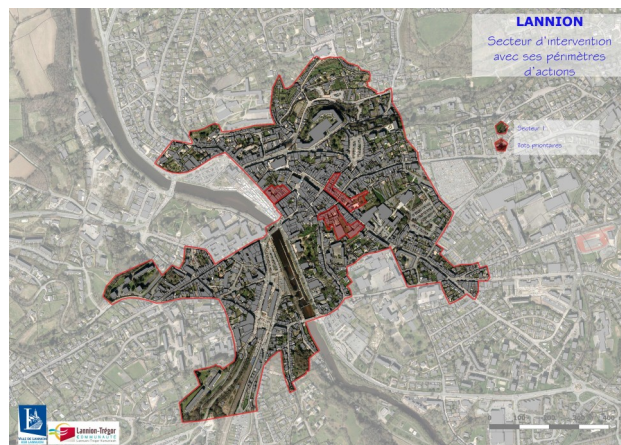
Les EPCI de Lamballe Terre et Mer, Dinan agglomération et Guingamp Paimpol agglomération mènent une réflexion sur la mise en place éventuelle d'une ORT. Une ORT est déjà effective pour Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lannion Trégor Communauté.

Zoom sur l'Action Cœur de Ville – ORT Lannion-Tréguier

La ville de Lannion a été labellisée « Ville dynamique de Bretagne » et « Cœur de Ville ». La ville de Tréguier a été lauréate du programme régional « Dynamisme des Villes et Bourgs de Bretagne ».

Le périmètre de l'opération de revitalisation du territoire (ORT) intègre ces deux communes permettant ainsi l'application du dispositif « Denormandie dans l'ancien ».

Par ailleurs, un « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) à Lannion et un « Périmètre de Sauvegarde et de Mise en Valeur » (PSMV) à Tréguier sont en cours d'élaboration, afin d'inciter les propriétaires d'immeubles dégradés à réaliser des travaux de rénovation ouvrant droit à une réduction d'impôt au titre de la loi Malraux



L'appel à candidature régional « dynamisme centres-villes et centres-bourgs »

En 2017 et 2018, l'État, la région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne et la Caisse des dépôts ont lancé des appels à candidatures visant renforcer les centres-villes et les bourgs ruraux. Pour les Côtes d'Armor, 11 bourgs et 6 villes ont été retenus en 2017 et 2018.

L'ensemble du territoire est représenté, des communes du centre-Bretagne comme Rostrenen ou Mellionec, ainsi que Saint-Caradec ou Loudéac, aux communes littorales telles que Trébeurden ou Paimpol, mais également l'est du département, avec Plumaugat ou Pleslin-Trigavou. Les projets de dynamisation des centres-villes des chefs-lieux d'arrondissement ont également été retenus.

En 2019, 1 333 019 € ont été versés par l'État aux collectivités au titre du programme « dynamisme des centres-villes et centres-bourgs ».

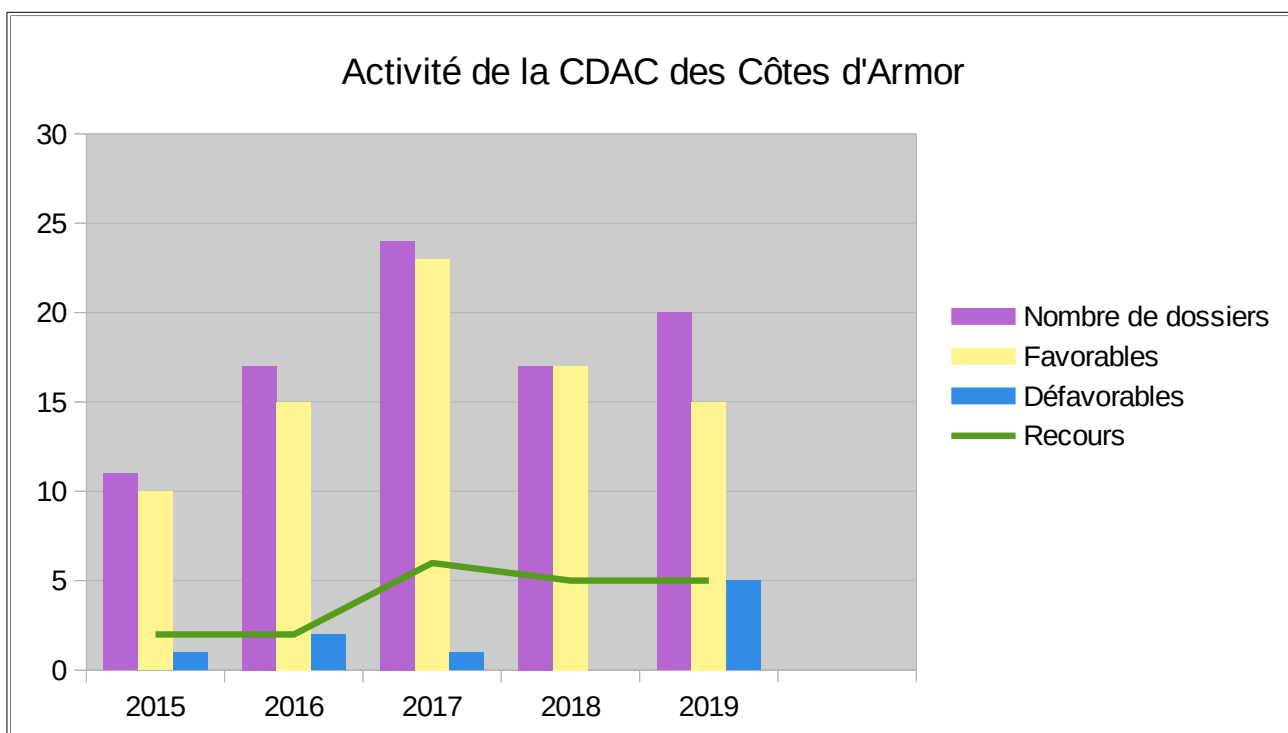
Zoom sur une étude sur le quartier 3 Frères Le Goff de la ville de SAINT-BRIEUC

La DDTM a confié en juillet 2019 à l'association Géoarchi de l'université de Brest et à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Rennes, en lien avec deux associations locales, une mission d'étude dont les objectifs portent sur la revitalisation-réhabilitation de la rue des trois frères Le Goff (Saint-Brieuc) en appui de la politique de résorption de l'habitat indigne.



L'aménagement commercial

La loi ELAN du 23 novembre 2018 a introduit des évolutions importantes dans la réglementation en matière d'autorisation d'exploitation commerciale. La commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) des Côtes d'Armor, dont la gestion est centralisée à Dinan, prend désormais en compte de manière systématique l'impact du développement des commerces de périphérie sur les centres-villes, et tout particulièrement ceux couverts par une opération de revitalisation territoriale (ORT).



COHÉSION TERRITORIALE

LE SOUTIEN AUX TERRITOIRES RURAUX

Dans les territoires ruraux, les attentes et les conditions de vie évoluent et connaissent de profondes mutations.

La lutte contre les fractures territoriales est une priorité nationale. Répondre aux défis des « nouvelles ruralités » afin de montrer que les campagnes sont des territoires d'opportunités, tel est l'enjeu des politiques publiques dans les zones rurales.

De la Maison de Services au Public (MSAP) à France Services



Garantir à chaque citoyen un égal accès aux services



Les MSAP permettent l'accueil, en un lieu unique, des citoyens dans leurs démarches au quotidien, pour :

- donner une information de premier niveau ;
- mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques ;
- aider aux démarches en ligne ;
- résoudre les cas les plus complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires, notamment à l'appui d'un appel vidéo.

Fin 2019, 16 MSAP costarmoricaines assurent cet accompagnement.

En 2019, une réflexion a été menée dans le cadre du schéma départemental de l'accessibilité des services au public (SDAASP), afin de répondre à la refonte complète du réseau existant des Maisons de Services au Public (MSAP) avec pour objectif la mise en œuvre de France Services. Il s'agit d'accompagner la montée en puissance des MSAP, futures France Services, mais aussi d'encourager la création de nouvelles structures, prioritairement dans les cantons ruraux et les quartiers prioritaires de la

politique de la ville, afin de garantir le maillage le plus harmonieux possible du territoire et d'instaurer une plus grande proximité entre les citoyens et l'ensemble des administrations.

Ce travail a permis de présenter 4 MSAP à la labellisation France Services du 01/01/2020 : Le Mené, Loudéac Saint-Brieuc et Tréguier.

Le New Deal mobile



Généraliser la couverture mobile de qualité pour tous les Français



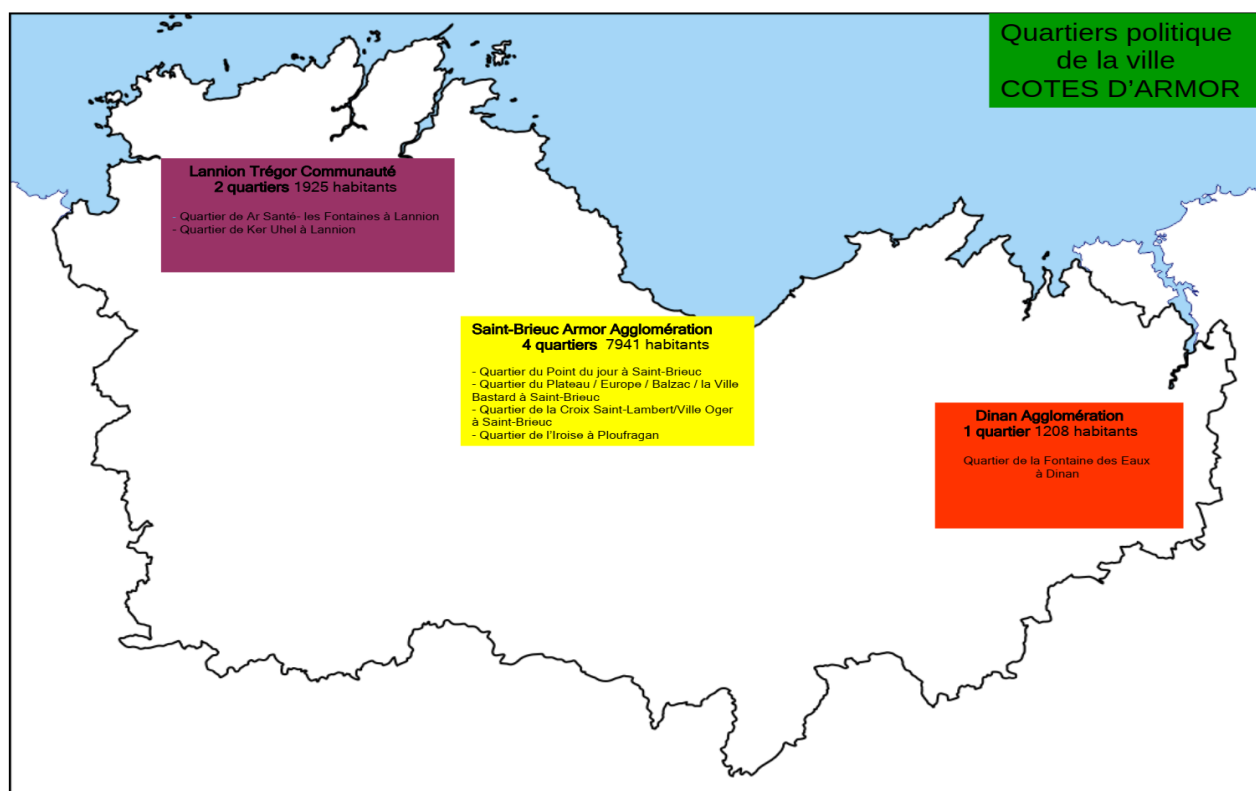
En janvier 2018, le Gouvernement a conclu un accord historique avec les 4 opérateurs de téléphonie mobile pour généraliser la 4G. Pour les opérateurs, cela représente 5 engagements forts et contraignants :

- convertir les pylônes 2G/3G existants en pylônes 4G ;
- assurer la couverture mobile dans des zones stratégiques (touristiques, économiques) non ou mal couvertes. Les nouveaux pylônes seront installés dans un délai maximal de 24 mois ;
- généraliser la 4G dans les transports (axes routiers et voies ferrées) ;
- optimiser le passage de la 4G à l'intérieur des bâtiments ;
- proposer une offre de 4G fixe là où le débit n'est pas suffisant.

L'équipe projet des Côtes d'Armor, pilotée par la sous-préfète de Guingamp, suit le dispositif de couverture ciblée. Les résultats de l'identification de sites prioritaires par l'équipe départementale en 2019 sont les suivants :

- Rouillac (avec un pylône à Rouillac et un à Plénée-Jugon - arrêté de mars 2019),
- Saint-Michel-en-Grève, Boquého, La Chèze, Tréveneuc (arrêté de juillet 2019),
- Plorec-sur-Arguenon, Saint-Conan, Lanrivain, Bon-Repos-sur-Blavet (prévu début 2020).

COHÉSION TERRITORIALE LA POLITIQUE DE LA VILLE



La politique de la ville, c'est agir pour et avec les habitants des quartiers en décrochage via une politique globale et transversale. Elle mobilise des moyens de droit commun et des moyens exceptionnels afin de restaurer l'égalité républicaine et améliorer les conditions de vie dans les quartiers les plus défavorisés.

Chiffres clés

- Trois contrats de ville : Dinan Agglomération, Lannion Trégor Communauté, Saint-Brieuc Armor Agglomération (et un contrat territoire de veille active à Guingamp),
- Trois piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, emploi et développement économique,
- Trois axes transversaux : égalité femmes / hommes, jeunesse, lutte contre les discriminations.

Entre 2015 et 2019, l'État a mobilisé plus de trois millions d'euros de crédits spécifiques de la politique de la ville pour soutenir les actions

programmées au titre des contrats de ville dont 500 000 € en 2019 (27% sur le pilier développement économique - emploi).

Le programme de réussite éducative

Un tiers des crédits dédiés à la politique de la ville sur cette période a permis de cofinancer, les programmes de réussite éducative de Dinan, Guingamp, Lannion, Ploufragan et Saint-Brieuc. Ce dispositif de lutte contre l'échec et le décrochage scolaire, créé en 2005, a pour but la prise en charge individualisée d'enfants âgés de 2 à 16 ans considérés comme « fragiles ». Il concerne aussi bien le temps scolaire que périscolaire, il permet un accompagnement dans les domaines de l'enseignement (aide aux devoirs...), de la santé (détection de maladie, de problème de vue, de troubles de l'apprentissage...), du social, de la culture et des sports (faire découvrir aux enfants les loisirs autour de chez eux). Plus de 800 enfants des quartiers de la politique de la ville des Côtes d'Armor ont bénéficié de cette prise en charge individualisée depuis 2015.

Le programme adultes-relais

Le programme Adultes-relais, dispositif spécifique de la politique de la ville, qui représente un montant de plus de 200 000 euros en 2019 au plan départemental, a concerné 11 structures employeuses (aide à l'emploi). Ce dispositif vise à renforcer le lien social et à favoriser le règlement des conflits de la vie quotidienne par le biais de la médiation. Il permet également d'offrir un emploi à des adultes rencontrant des difficultés et habitant dans les quartiers de la politique de la ville. Ces emplois consistent en des actions de médiation culturelle et sociale.

Les parcours d'excellence

Il s'agit d'un dispositif à destination des élèves issus des établissements classés en éducation prioritaire, résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville ou en milieu rural isolé. Ils ont pour objectif de conduire des jeunes de milieux modestes vers une poursuite d'études ou une insertion professionnelle ambitieuse et réussie, en leur proposant une offre de tutorat par des étudiants et de visites culturelles dès la classe de troisième puis un suivi individualisé tout au long de leur scolarité au lycée.

En 2019, le dispositif, en Côtes d'Armor, a concerné des élèves de troisième du collège Racine de Saint-Brieuc, du collège Louis Guilloux de Plémet et du collège Vasarély de Collinée. Le tutorat était assuré par des étudiants du campus de Saint-Brieuc et du lycée Fulgence Bienvenüe de Loudéac.

Les collégiens, lycéens et étudiants ont participé à une présentation du réseau Shelburn, autour du film "Shelburn" de Nicolas Guillou, long métrage sorti nationalement le 20 janvier 2020.



La rénovation urbaine

Les programmes de rénovation urbaine (PNRU) des quartiers prioritaires de la ville engagés par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) avec les collectivités et les organismes partenaires sont achevés, à l'exception de la construction de 58 logements dans le quartier de Waron à SAINT-BRIEUC. Ce dernier, porté par Côtes d'Armor Habitat, a été engagé fin 2019 et devra s'achever en 2020.



Les concours financiers de l'ANRU pour les deux quartiers d'intérêt régional costarmoricains sont les suivants :

- Balzac - place de la cité : 7 400 000 € de subventions et 4 300 000 € de prêts bonifiés,
- Iroise : 608 046 € de subventions et 80 267 € de prêts bonifiés.

Après une forte mobilisation des services de l'Etat et des partenaires, la convention pluriannuelle du NPNRU concernant les quartiers Balzac - La Cité à SAINT-BRIEUC et Iroise à PLOUFRAGAN a été signée le 11 juin 2019 par l'ensemble des parties.

Dans ce cadre, l'ANRU a mené un audit auprès de la délégation territoriale des Côtes-d'Armor sur les modalités de contractualisation en juin. Au titre de l'année 2019, l'opération de démolition de 120 logements locatifs sociaux du quartier de l'Iroise à PLOUFRAGAN a été engagée.

COHÉSION TERRITORIALE

L'URBANISME

Les documents d'urbanisme

Grâce à son expertise, la DDTM conseille les collectivités territoriales afin de promouvoir un urbanisme durable et des projets de développement à une échelle pertinente.

Cette mission permet de porter les politiques publiques, notamment la gestion économe du foncier, la préservation de la trame verte et bleue et la reconstitution des continuités écologiques, la revitalisation des centres-bourgs et la promotion de la mixité fonctionnelle et sociale.

La révision des Schémas de cohérence territoriale (SCoT)

Les services ont accompagné l'élaboration et la révision des SCoT de Lannion-Trégor Communauté, du Pays de Guingamp, du Pays de Saint-Brieuc, de Loudéac Communauté-Bretagne Centre et du Pays de Saint-Malo.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Saint-Brieuc Armor Agglomération a finalisé son diagnostic de territoire.

Dinan Agglomération a arrêté son projet de PLUi-H le 25 mars 2019.

Loudéac Communauté – Bretagne Centre a débattu son PADD (projet d'aménagement et de développement durable) en juillet 2019.

Leff Armor Communauté a arrêté le projet le 1^{er} octobre 2019.

Lannion-Trégor-Communauté a prescrit l'engagement d'un PLUi-H le 25 juin 2019.

Guingamp-Paimpol Agglomération a abouti au débat des orientations du PADD fin septembre 2019.

Le Plan local d'urbanisme (PLU)

En 2019, le suivi des procédures d'élaboration ou de révision des PLU par la DDTM a concerné le secteur géographique de Lamballe Terre et Mer.

Lannion-Trégor Communauté et Saint-Brieuc Agglomération ont également poursuivi l'élaboration ou la révision de PLU communaux.

L'instruction des actes d'application du droit des sols (ADS)

La DDTM assure l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes dépourvues de document d'urbanisme et des autorisations de compétence État. Elle prépare également les avis conformes du préfet sur les autorisations d'urbanisme des communes dont les précédents documents d'urbanisme sont caducs ou annulés.

En 2019, la DDTM a assuré l'instruction de 2 764 autorisations d'urbanisme et préparé 237 avis conformes du préfet.



Un rôle d'animation et de formation

Depuis 2018, la DDTM a souhaité mettre en place une filière technique départementale associant les techniciens des pôles d'équilibre territorial et rural et des EPCI en charge de l'élaboration des SCoT et des PLU/PLUi. Les réunions de cette filière sont des lieux d'échanges entre État et collectivités. En 2019, une réunion spécifique sur les dispositions de la loi ÉLAN en matière d'urbanisme a eu lieu.

La DDTM a apporté son expertise juridique à de nombreuses reprises. Elle a également poursuivi son travail d'animation et de formation du réseau des centres instructeurs de l'application du droit des sols des collectivités. Enfin, elle a participé à plusieurs groupes de travail et contribué à l'organisation du Club PLUi régional.

COHÉSION SOCIALE

L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT SOCIAL

Le plan départemental de l'habitat (PDH)

Le Conseil départemental des Côtes-d'Armor et l'État ont poursuivi la réalisation du plan départemental de l'habitat (PDH) et l'analyse du diagnostic sur le fonctionnement des marchés du logement. Le PDH a été adopté le 16 décembre 2019 par le Conseil départemental.

La lutte contre l'habitat indigne

Dans les Côtes-d'Armor, la lutte contre l'habitat indigne s'appuie sur un pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI). À l'échelle locale, des comités techniques territoriaux examinent les demandes d'intervention.

En 2019, 210 nouveaux dossiers ont été examinés tout en assurant le suivi de 158 dossiers en cours.

Les interventions de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) en faveur de l'amélioration de l'habitat privé



En 2019, les aides directes apportées par l'Anah dans le département des Côtes-d'Armor ont représenté 12,94 M€ de subventions accordées aux propriétaires occupants, bailleurs et syndicats de copropriétaires. Le montant des subventions attribuées est en hausse de 21 % par rapport à 2018.

Le développement du programme de rénovation énergétique de l'habitat assure l'information des ménages et l'animation du milieu professionnel. Il est organisé dans le département avec deux plateformes locales de rénovation de l'habitat (Lannion et Saint-Brieuc) et cinq points rénovation info-service (PRIS).

En 2019, de nouveaux PRIS ont été mis en place notamment sur Dinan Agglomération, Lamballe Terre et Mer et Loudéac Communauté-Bretagne Centre.

Le développement du logement social

La production de logements sociaux de qualité, adaptés aux besoins et aux ressources des ménages modestes, s'inscrit dans les politiques prioritaires portées par l'État. Les subventions pour les aides à la pierre engagées en 2019 se sont élevées à 976 952 €. Ces différentes aides ont généré une production totale de 533 logements locatifs sociaux (LLS).

Par ailleurs, 666 LLS ont été réhabilités ou mis aux normes (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) avec des prêts spécifiques.

Les aides indirectes de l'État (taxe sur la valeur ajoutée au taux réduit, prêts de la Caisse des dépôts et consignations, exonération de la taxe foncière sur la propriété bâtie pendant quinze ans minimum) représentent en 2019 une enveloppe estimée à plus de 9,55 M€ (source aides moyennes SISAL).

La rénovation énergétique

En 2019, le service public FAIRE (faciliter, accompagner, informer pour la rénovation énergétique) a été déployé en France.



Cela s'est traduit en Bretagne par la mise en place de plateformes locales de rénovation de l'habitat (PLRH), en lien avec la région Bretagne et l'ADEME.

COHÉSION SOCIALE L'AIDE AUX PLUS DÉMUNIS

Le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme, dit plan Logement d'abord, a pour ambition de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile d'ici 2022, en privilégiant des solutions pérennes de retour au logement plutôt qu'un hébergement de court terme.



L'intermédiation locative permet de loger des ménages en difficulté dans le parc privé. C'est l'intervention d'un tiers social (par exemple une association) entre le locataire et le bailleur qui permet de sécuriser les loyers et de simplifier les relations locatives. L'intermédiation locative a été relancée dans le cadre du plan quinquennal « Logement d'abord » (2018-2022).

L'accès au logement pour les publics vulnérables

141 ménages (228 personnes) qui sont sortis d'un dispositif d'hébergement ou d'un logement adapté financé par l'État ont accédé au logement en 2019.

Le plan de relance des places de pensions de famille

Les pensions de famille sont destinées à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale et psychologique rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire. Une dotation de 36 places supplémentaires a été octroyée au département des Côtes d'Armor, lui permettant d'atteindre 175 places en 2021.

Le droit au logement opposable (DALO)

En 2019, 225 dossiers ont été étudiés par la commission de médiation DALO, soit 41% des recours déposés en Bretagne. Le nombre de dossiers reçu est en hausse de 9 % par rapport à 2018. Le taux de décisions prises par la commission reconnaissant le caractère prioritaire et urgent de la demande est de 53 %.

La prévention des expulsions locatives

En 2019, la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), dont le but est de prévenir et anticiper les procédures d'expulsion locatives, s'est réunie à 5 reprises et a examiné 160 dossiers, dont 41 au stade de l'assignation, 53 au stade du commandement de quitter les lieux et 66 au stade du concours de la force publique.

Les dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'insertion pour les migrants

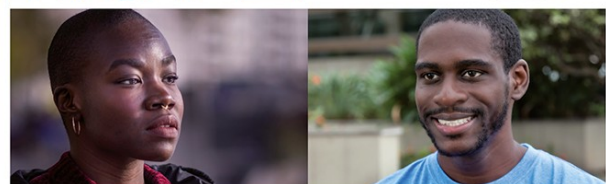
En Côtes d'Armor, l'augmentation de la demande d'asile a été de 8,5 % en 2019. Le département représente 9,9 % de la demande d'asile dans la région.

Tous dispositifs confondus, ce sont près de 5 millions d'euros qui ont été consacrés par l'État en 2019 à l'hébergement des populations migrantes dans le département.

L'expérimentation Hébergement-Orientation-Parcours vers l'Emploi (HOPE), débutée fin 2017, a été renouvelée en 2019. Ce dispositif vise à favoriser l'accès à l'emploi pérenne et au logement des réfugiés pour une meilleure intégration dans la société française.

Programme

HOPE



UN OBJECTIF : RECRUTER LES RÉFUGIÉS SUR LES MÉTIERS EN TENSION DANS TOUTE LA FRANCE

COHÉSION SOCIALE L'ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

La politique publique du handicap est portée conjointement par l'État et le Conseil Départemental. La prise en charge du handicap doit aujourd'hui s'adapter afin de répondre à l'évolution des besoins des personnes ainsi qu'à deux enjeux majeurs : apporter des réponses plus individualisées et favoriser l'inclusion de la personne dans le milieu ordinaire.

Les Côtes d'Armor sont plutôt bien dotées en termes d'offre pour les personnes en situation de handicap, comparativement aux données nationales. Le département comprend ainsi 3 831 places d'établissements ou services pour personnes en situation de handicap financées en totalité ou en co-financement par L'État

La réponse accompagnée pour tous (RAPT)

La démarche « une Réponse Accompagnée Pour Tous » ambitionne que toute personne en situation de handicap puisse bénéficier d'une réponse individualisée et accompagnée dans le temps.

Déployée dès 2018 dans les Côtes d'Armor, la mise en œuvre de la démarche s'est poursuivie pendant l'année 2019.

L'école inclusive

Un partenariat renforcé entre les établissements scolaires et les acteurs spécialisés du secteur médico-social permet de favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap à l'école. Des classes des IME (Instituts Médico-Educatifs) ont ainsi été externalisées en 2019 dans des écoles et des collèges du département. Des places d'établissement sont également transformées afin, là aussi, de favoriser le maintien de l'élève dans le milieu ordinaire.



Le développement de l'habitat inclusif

L'habitat inclusif est défini comme un mode d'habitat regroupé pour des personnes handicapées et/ou âgées. Doté d'espaces communs, les résidents disposent également chacun d'un espace privatif qui constitue leur résidence principale.

Un appel à candidatures lancé en 2019 a ainsi permis de financer 7 projets répartis sur l'ensemble du département des Côtes d'Armor.



La transformation de l'offre

10 projets ont été retenus pour le département sur des sujets divers : coordination de parcours, optimisation de l'offre de répit existante, mise en place d'une première réponse pour des personnes en attente d'un accompagnement, déploiement de places d'ESAT de transition ...

Zoom sur le pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE)

Les Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées visent à accompagner des personnes en situation de handicap (enfants comme adultes) ainsi que leur famille en recherchant des solutions adaptées. Financé par l'Agence Régionale de Santé, le PCPE des Côtes d'Armor est porté par le groupement Handicap 22 et a une vocation départementale. Créé fin 2018, le PCPE est monté en charge durant toute l'année 2019 et a permis d'accompagner des situations particulièrement complexes.

COHÉSION SOCIALE L'ÉGAL ACCÈS AUX SOINS

Le plan d'égal accès aux soins dans les territoires s'inscrit dans la stratégie nationale de santé et vise à lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé.



Chiffres clés

- Depuis janvier 2019, 37 installations de médecins en libéral et 10 installations de médecins spécialistes.
- 18 maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) sont labellisées en Côtes d'Armor.
- 6 centres de santé sont en activité, dont 3 ont ouvert leurs portes en 2019.
- La réalisation de travaux pour utiliser la téléconsultation à destination des résidents d'EHPAD sur l'EPCI Loudéac Bretagne Centre dans le cadre du Contrat Local de Santé.
- 7 étudiants ou internes signataires de contrats d'engagement de service public ont un projet d'installation en Côtes d'Armor, notamment sur des Zones d'Intérêt Prioritaires.
- En Côtes d'Armor, plus de 90% des médecins généralistes contribuent à la permanence des soins ambulatoires : consultations la semaine jusqu'à minuit et les week-ends au sein des maisons médicales de garde et visites incompressibles assurées par des effecteurs mobiles en nuit profonde.

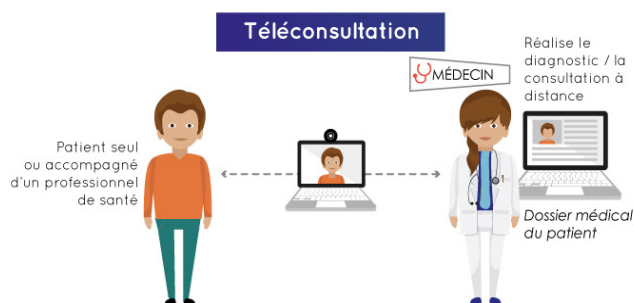
Les 4 priorités du plan d'égal accès aux soins :

Renforcer l'offre de soins dans les territoires

Cette priorité se traduit notamment par la mise en place d'aides à l'installation des professionnels de santé dans les zones en tension ou d'autres mesures de soutien au recrutement de médecins.

Mettre en œuvre la révolution numérique en santé

Une campagne d'information « Télémédecine » a été organisée à destination des professionnels. Le remboursement de la télé consultation et de la télé expertise est dorénavant prévu par l'assurance maladie.



Favoriser une meilleure organisation des professions de santé

L'État soutient notamment le développement des maisons de santé, des centres de santé et tous les modes d'exercice coordonné.

Faire confiance aux acteurs des territoires pour construire et innover

Les partenariats sont encouragés et les actions innovantes sont soutenues dans le cadre du contrat local de santé.

Zoom sur les communautés territoriales professionnelles de santé :

Soutenues par l'ARS, ces communautés permettent aux professionnels de se mobiliser pour organiser les soins de ville. 3 initiatives émergent actuellement dans notre département sur le Kreiz Breizh, la Côte de granit rose et le Sud Goëlo.

COHÉSION SOCIALE

PRÉVENTION ET ACCOMPAGNEMENT DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Entre 2015 et 2040, la population des personnes âgées de 75 ans et plus résidant en Côtes d'Armor devrait augmenter de 60%. Ce vieillissement de la population touchera principalement les zones côtières.

La politique publique en faveur des personnes âgées est portée conjointement par l'État et le Conseil Départemental. Elle doit s'adapter au vieillissement de la population et aux souhaits des personnes âgées de rester le plus longtemps possible à domicile.

Prévenir la perte d'autonomie et éviter son aggravation

L'ARS Bretagne a consacré en 2019 une enveloppe de 2 millions d'euros au financement d'actions de prévention auprès des personnes âgées de 60 ans et plus.

La conférence des financeurs et de la perte d'autonomie des Côtes d'Armor a quant à elle consacré une enveloppe 1 192 268 euros au financement d'actions de prévention.



Faciliter le maintien à domicile

Des priorités ont été retenues par l'ARS Bretagne pour apporter une palette de solutions en réponse aux besoins des personnes âgées désireuses de demeurer à domicile. Il s'agit par exemple de la recomposition de l'offre en SSIAD (services de soins infirmiers à domicile) et de l'optimisation de l'offre en hébergement temporaire ou encore de la poursuite du maillage et du rééquilibrage territorial des dispositifs pour les personnes atteintes de maladies neurodégénératives.

Favoriser les dispositifs en faveur de l'autonomie des personnes âgées

Dans un contexte de vieillissement de la population, les professionnels de santé font face à des situations de plus en plus complexes (polypathologies, difficultés sociales, isolement...).

Face à ces situations, l'ARS Bretagne soutient la mise en place de Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC). Composé d'une équipe pluri-professionnelle (médecins, infirmiers, travailleurs sociaux...), le DAC assure plusieurs missions :

- évaluation globale des besoins de la personne,
- coordination et organisation de la prise en charge,
- consolidation du retour à domicile après hospitalisation,
- mise en place d'aides techniques, de services à domicile, d'accompagnement d'un aidant.

Zoom sur le maillage du territoire en places d'ESA (équipe spécialisée Alzheimer)

Sur l'année 2019, l'ARS Bretagne a ainsi financé sur le Département des Côtes d'Armor la création de 7 places nouvelles au sein des ESA (équipe spécialisée Alzheimer) déjà existantes et la transformation de 8 places de SSIAD (Service de Soins à Domicile) en ESA pour permettre de mailler l'ensemble du département en places d'ESA, chargées de dispenser des soins de réhabilitation cognitive auprès des personnes âgées à domicile présentant une maladie d'Alzheimer ou des troubles apparentés.



COHÉSION SOCIALE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes

En 2019, 149 femmes sont décédées sous les coups de leurs conjoints ou ex-conjoints en France. Aucun féminicide n'est à déplorer dans notre département. Toutefois, en 2019 plus de 1 000 femmes ont été victimes de violences conjugales.

Le Grenelle des violences conjugales

Lancé par le Gouvernement en 2019, le Grenelle des violences visait à rassembler les acteurs de terrain pour trouver des solutions concrètes et innovantes pour Prévenir, Protéger, Prendre en charge, Punir pour mieux protéger.

Dans les Côtes d'Armor, un protocole a été signé avec 16 partenaires qui assurent une mise en réseau de l'ensemble des acteurs afin de démultiplier leurs actions et d'assurer une meilleure coordination. Par ailleurs, les 16 partenaires se sont engagés à mettre en œuvre un plan d'actions. Parmi ces mesures figurent le dépôt de plainte à l'hôpital, le déploiement de l'application App'Elle, l'expérimentation d'une cellule de traitement des cas complexes, la recherche de solutions de relogement ou encore la sensibilisation des personnes accueillant du public au repérage des victimes.

A l'occasion de la signature de ce protocole, a été annoncée l'ouverture à Lannion, après Saint-Brieuc, Dinan et Guingamp, d'un 4ème poste d'intervenant social en gendarmerie ou commissariat.



- **ADALEA**
Accueil de jour des femmes victimes de violences
Permanences à Lamballe, Loudéac, Rostrenen...
02 96 68 42 42
ecoute.femmes@adalea.fr
- **CIDFF 22**
Informations juridiques
Permanences à Guingamp, Dinan, Lamballe...
02 96 78 47 82
contact@cidff22.fr
- **ADAJ : Tribunal de Grande Instance**
Association Départementale d'Alternatives Judiciaires
Bureau d'aide aux victimes
02 96 61 83 79
- **Urgences hôpital**
02 96 01 72 82



Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes

Dans le cadre de la journée internationale de l'élimination de la violence à l'égard des femmes, Béatrice OBARA, secrétaire générale de la préfecture, Bertrand LECLERC, Procureur de la République de Saint-Brieuc et Christine LE CROM ont signé, avec les collectivités territoriales et acteurs institutionnels et associatifs, un protocole de prévention et de lutte contre les violences conjugales.

Zoom sur la journée de sensibilisation à l'égalité professionnelle femmes-hommes à destination des cadres de l'État en Côtes d'Armor

Organisée le 16/09/2019, cette journée constituait une première étape pour sensibiliser les cadres de l'État en Côtes d'Armor, elle a réuni 82 participants.

COHÉSION SOCIALE

L'ACCÈS A LA CULTURE POUR TOUS

L'éducation artistique et culturelle (EAC)

Les Villes de Saint-Brieuc et de Guingamp se sont portées candidates pour être des « Villes laboratoires au 100 % EAC », objectif partagé par les ministres de l'éducation nationale et de la culture. Le processus est très avancé à Guingamp.

46 % des élèves du 1^{er} et du 2nd degré ont été touchés par au moins une action d'éducation artistique et culturelle en Côtes d'Armor et 17 134 élèves ont bénéficié des dispositifs *Ecole et cinéma*, *Collège au cinéma*, *Lycéens et apprentis au cinéma*.

Trois enseignements de spécialité cinéma, théâtre et arts du cirque au lycée Savina de Tréguier sont subventionnés par la DRAC.

27 structures ont été soutenues pour leurs actions éducatives et 38 projets sur des territoires et auprès de publics prioritaires ont été accompagnés.

L'institut National supérieur pour l'éducation artistique et culturelle (INSEAC) de Guingamp

L'année 2019 a vu se concrétiser le projet d'implantation d'un Institut national supérieur pour l'éducation artistique et culturelle (INSEAC) à Guingamp, dans l'ancienne prison. Une convention entre les trois ministères concernés et les collectivités territoriales (Région, Département, Commune et Communauté d'agglomération) et le CNAM est en phase de signature.

Inseac – ancienne prison de Guingamp



La promotion de la culture à destination des publics spécifiques



La promotion de la culture s'est aussi développée à destination de publics spécifiques :

- au titre du programme culture-santé (6 projets) et culture-justice (5 projets) ;
- au titre de la lutte contre l'exclusion : ateliers de création musicale assistée par ordinateur et participation à un festival international de live looping pour les jeunes en réinsertion sociale 16-25 ans avec l'association Fur ha Foll (Penvenan). 4 projets patrimoniaux et artistiques dans le cadre du dispositif « C'est mon patrimoine » (Lamballe, Dinan et Saint-Brieuc) ;
- au titre du dispositif national « Patrimoine pour tous » qui distingue une démarche remarquable en matière d'accessibilité généralisée pour les personnes en situation de handicap moteur visuel, auditif ou mental : les archives municipales de Saint-Brieuc ont reçu le 2^{eme} prix. ;
- au titre de politique de la ville : 2 projets avec le Carré Magique et la Ligue de l'enseignement 22 ;
- au titre du dispositif d'éducation à l'image « Passeurs d'images », en direction des jeunes de Loudéac communauté et du Méné, de Saint-Brieuc et de Mellionnec.

COHÉSION NATIONALE LE VIVRE ENSEMBLE

Développer l'offre d'habitats des gens du voyage : Un nouveau schéma départemental 2019-2025

Co-Signé au mois de juillet 2019 par le Préfet et le Président du Conseil départemental, ce 3^e schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage prévoit de nouveaux dispositifs d'accueil pour les voyageurs qui souhaitent s'installer plus durablement sur le territoire.

Appui et conseil aux collectivités et aux voyageurs : la médiation

19 groupes ont été accueillis durant l'été 2019, soit environ 1584 caravanes. Les services de l'État proposent une médiation et un appui en cas de conflit.



Le soutien à la vie associative

En 2019, le greffe des associations a enregistré 4020 déclarations de création, modification ou dissolution d'associations.

La Mission d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA), animée par la DDCS, propose un accompagnement et des réponses aux 13 700 associations actives des Côtes d'Armor.

Chiffres clés sur les épreuves sportives sur voie publique

- Près de 150 épreuves sportives avec classement et un peu plus de 200 épreuves sans classement sont déclarées au Préfet en 2019,
- 31 épreuves sportives motorisées sont autorisées en 2019,
- 12 circuits sont homologués dans le département pour les épreuves sportives motorisées.

L'élection des représentants français au Parlement européen



élection européennes
2019

Les élections des représentants au parlement européen ont eu lieu en mai 2019. La liste arrivée en tête avec 24,21 % est « renaissance »

soutenue par la REM, le MODEM et ses partenaires. Le taux de participation s'est établi à 57,16 % (260 137 votants).

L'année 2019 a été marquée par l'entrée en vigueur de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales et par la mise en place du répertoire électoral unique (REU), dont les listes électorales sont dorénavant extraites avant chaque scrutin.

Le service civique

Le service civique permet à des jeunes de 16 à 25 ans de servir la communauté en exerçant des missions auprès d'associations, de collectivités ou de services publics. 1 726 jeunes sont entrés dans le dispositif depuis mars 2010 dans les Côtes d'Armor. La Direction départementale de la cohésion sociale a agréé 177 missions en 2019 (durée moyenne des missions de 7,36 mois).



La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT

Les crédits alloués par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) ont permis de financer 8 projets, dont 6 pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations et 2 pour lutter contre la haine et les discriminations anti-LGBT.

L'ÉTAT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

Le domaine public maritime naturel est un espace sensible et convoité à l'interface de la terre et de la mer.

L'État en assure la gestion en veillant prioritairement au maintien de son caractère public (accessible à tous) et de son état naturel.

Le domaine public maritime naturel (DPMn) de l'État comprend pour l'essentiel le sol et le sous-sol de la mer entre la limite extérieure de la mer territoriale (12 milles nautiques soit 22 km environ) et, côté terre, le rivage de la mer.

Les terrains anciennement submersibles mais aujourd'hui au sec, du fait de dépôts d'alluvions, demeurent compris dans le DPMn.

De même, les terrains soustraits artificiellement à l'action du flot demeurent compris dans le DPMn.

Domaine public maritime, rivage, lais et relais,...

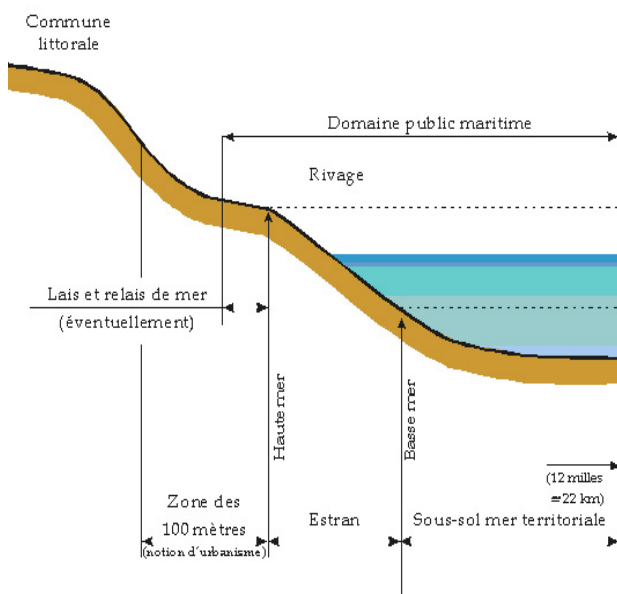
Chiffres clés

- 370 km de côtes en Côtes d'Armor,
- 350 à 400 autorisations délivrées chaque année, en majorité pour des mouillages individuels.

Zoom sur l'adoption de la stratégie départementale de gestion du domaine public maritime

Le préfet a approuvé en février 2019 la stratégie départementale de gestion du domaine public maritime naturel.

Cette stratégie, qui a fait l'objet d'une large concertation avec quatre réunions organisées à l'échelle des arrondissements et d'une consultation du public pendant deux mois, constitue la feuille de route de l'État pour la gestion du DPMn pour les cinq prochaines années.



L'instruction administrative des autorisations

Sauf rares exceptions, sont soumis à autorisation préalable délivrée par le préfet :

- toute occupation du DPMn ;
- la circulation des véhicules terrestres à moteurs sur le rivage de la mer.

385 autorisations d'occupation du domaine public maritime ont été instruites en 2019.

Les contrôles

Les opérations de contrôle se sont poursuivies en 2019. Peuvent être cités :

- les campagnes de contrôles sur les mouillages individuels effectuées sur le littoral des communes de l'Île de Bréhat, Ploubazlanec, Plouguiel, Paimpol et Saint-Jacut-de-la-Mer (577 mouillages contrôlés en 2019),

– les contrôles communs DDTM / DDPP sur les occupations de plage, avec 25 établissements contrôlés en 2019 (clubs de plage, site de restauration, location de bateaux), donnant lieu à plusieurs régularisations, notamment pour des questions de surface d'occupation supérieures à celles autorisées.

Au total, ce sont plus de 602 contrôles qui ont ainsi été effectués, dont 168 mouillages sans autorisation.

L'entretien du DPM

L'État veille à préserver le caractère naturel du DPMn. Dans ce cadre, il finance des travaux d'entretien ou remise en état, prioritairement pour traiter des problèmes de sécurité.

Quatre opérations ont été conduites en 2019, pour un montant total de travaux de 16 500 € environ.



Le sentier du littoral

Afin de garantir l'accès à tous au domaine public maritime naturel, une servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL) a été instaurée par la loi en 1976.

Chiffres clés

- 56 communes riveraines du domaine public maritime (DPM), concernées par la SPPL,
- 461 km de sentier (couvrant environ 90 % du littoral).

La modification ou la suspension de la servitude

Les terrains riverains du domaine public maritime (DPM) sont grevés d'une servitude de plein de trois de 3 mètres de large comptés depuis la limite du DPM.

Le préfet peut modifier ou exceptionnellement suspendre la servitude pour des motifs techniques (topographie...), de sécurité ou d'environnement.

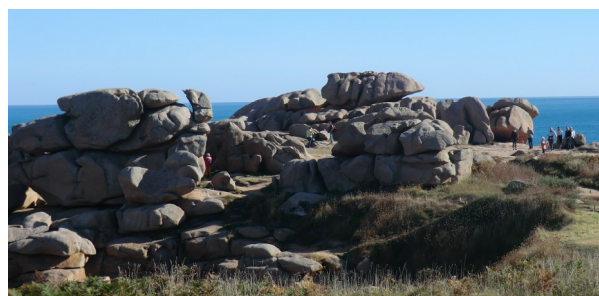
Les travaux sur le sentier du littoral

En pratique, dans le département des Côtes d'Armor :

- l'État participe au financement des travaux de première installation du cheminement et peut également participer pour des travaux de grosse réparation ;
- l'entretien courant est assuré par les communes ou les communautés de communes.

Zoom sur une action de l'année 2019 : La réouverture de 350 mètres de sentier sur la commune de LOUANNEC

Suite à l'érosion du littoral, le passage sur l'enrochement de protection du phare de Nantouar a été interdit. Les travaux de rétablissement de la continuité du sentier ont consisté à aménager un cheminement qui contourne le phare. Ils ont été financés par l'État pour un coût total de près de 9 500 € .



LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'inspection des installations classées pour l'environnement (ICPE) exerce des missions de police environnementale auprès des établissements agricoles et industriels. Elle vise à réduire les dangers et les nuisances liées aux installations et à protéger l'environnement, la sécurité et la santé publique.

Le contrôle des ICPE agricoles

Les exigences qui s'appliquent dépendent du volume et du type d'activité concernée.

Les plus grosses exploitations sont soumises au régime de l'autorisation. Leurs modifications majeures sont soumises à enquête publique et elles font l'objet d'un contrôle tous les 3 ans.



Poulailler industriel

Une instruction préalable

Les créations ou modifications d'exploitation font l'objet d'une instruction préalable qui se traduit, si le projet répond à la réglementation, par l'octroi d'un arrêté préfectoral après passage au CODERST (Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques). En 2019, plus de 350 dossiers ont ainsi été instruits par les services de la DDPP. Une centaine a fait l'objet d'une présentation au CODERST.

Des contrôles réguliers

Plus de 510 contrôles ICPE ont été réalisés sur site en 2019 dans des élevages costarmoricains ainsi que 22 dans des industries agro-alimentaires (abattoirs, unités de transformation...).

Ces contrôles ont donné suite à 100 arrêtés de mise en demeure (parfois plusieurs pour une même exploitation), 21 procès-verbaux et deux amendes administratives.



Ouvrage de stockage des déjections défaillant

Un réexamen au regard des meilleures techniques disponibles

Tous les dix ans, les plus grosses exploitations doivent vérifier qu'elles respectent les meilleures techniques disponibles validées au niveau européen. Cette démarche a également pour objectif de vérifier que les émissions (ammoniac...) de ces élevages respectent les normes.

Entre 2018 et 2020, près de 500 élevages costarmoricains sont concernés par ce réexamen qui concerne les structures les plus importantes.

La gestion des plaintes et des accidents

La DDPP est en outre très régulièrement mobilisée dans la gestion des plaintes signalant des pollutions environnementales d'origine agricole. Un travail en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité et la Police de l'Eau (DDTM) est réalisé dans ce cadre.

En 2019, plusieurs incidents, dont deux nécessitant la prise d'un arrêté de mesures d'urgence suite à des incendies (dans un méthaniseur et un atelier de transformation dans l'agro-alimentaire) ont été déclarés.

Le contrôle des ICPE industrielles

L'unité départementale des Côtes d'Armor de la DREAL Bretagne (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) exerce des missions de police environnementale auprès des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) industrielles, sous l'autorité du Préfet de département.

Ces missions visent à prévenir et réduire les dangers et les nuisances liés aux installations afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique. Elles sont organisées autour de 3 grands axes : prescrire, contrôler, informer.

Chiffres clés

La Bretagne est une région industrielle de taille moyenne. Le département des Côtes d'Armor se caractérise par une activité industrielle principalement orientée dans le secteur de l'agro-alimentaire. L'unité départementale a en charge le suivi de près de 340 établissements à autorisation et en fonctionnement.

En 2019, 110 inspections ont été réalisées, qui ont donné lieu majoritairement à des rappels réglementaires, dont une vingtaine par voie d'arrêté de mise en demeure.

Cette année est encore marquée par le développement de l'éolien terrestre : l'instruction de demandes d'autorisation d'exploiter a été fortement focalisée sur ce sujet (représente plus de 80 % des demandes dans le département).

17 arrêtés préfectoraux d'autorisation initiale ont été signés par le préfet, dont une dizaine concernent des parcs éoliens. 19 arrêtés préfectoraux complémentaires ont été pris pour adapter les prescriptions techniques imposées aux ICPE.

Zoom sur le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)

Il concourt à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi, dans le département, des politiques publiques relatives à la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques.

Il est chargé d'émettre un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels. Il peut examiner toute question intéressant la santé publique liée à l'environnement.

Durant l'année 2019, 11 CODERST ont ainsi été organisés pour notre département.

La déclaration des flux d'azote dans le cadre du programme d'actions régional nitrates



Dans l'objectif de protéger les eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole, tout épandage ou activité générant un fertilisant azoté doit faire l'objet d'une

déclaration des quantités d'azote épandues ou cédées. L'exploitation des résultats de la cinquième campagne a été réalisée au printemps 2019. La pression d'azote total épandu reste inférieure à la valeur de référence.

Contrôles du respect des exigences de la directive « nitrates »

La directive « nitrates » est une directive européenne qui vise à réduire la pollution des eaux provoquée par les nitrates utilisés à des fins agricoles. 302 contrôles en exploitation agricole ont été réalisés en 2019. 62 % étaient conformes.

De plus, 145 contrôles du respect de l'obligation d'implanter un couvert végétal destiné à absorber l'azote du sol en période hivernale, dont 80 en bassins versants algues vertes, ont été réalisés.



Compte-tenu des enjeux de préservation des ressources souterraines en eau, des contrôles de forages en eaux souterraines ont été réalisés en même temps que les contrôles au titre de la directive nitrates.

Le plan de lutte contre les algues vertes (PLAV)

Le deuxième plan de lutte contre la prolifération des algues vertes (2017-2021) a débuté en 2017 sur le volet préventif par la poursuite des actions de coordination et d'animation collective et par le financement par l'État de semis de couverts végétaux pour limiter le lessivage hivernal de l'azote.

Cette action innovante a concerné en 2019 près de 8 000 ha sur les trois baies algues vertes du département (plus la baie de LOCQUIREC à cheval sur les départements des Côtes-d'Armor et du Finistère) pour un montant de subvention de 407 000 €.

Baies costarmoricaines concernées par le plan Algues vertes 2017-21 :



Zoom sur la « boucle vertueuse »

Un dispositif appelé « boucle vertueuse » ou dispositif « gagnant-gagnant » a également été financé en 2019 sur les bassins de la Lieue de Grève et de Locquirec. Les travaux réalisés par des entreprises de travaux agricoles, pour un montant de 31 500 €, concernent l'épandage de précision, le pilotage de la fertilisation minérale assistée par drone, le compostage, le désherbage mécanique sur cultures et sous clôtures, le sur-semis de prairie, la fauche en zone humide.

Concernant le volet curatif, le taux de subvention de l'État a été de 100 % pour le ramassage et le transport des algues vertes et de 50 % pour le traitement. Le montant total des subventions versées aux collectivités sur ce volet curatif s'est élevé à 1 011 600 € pour le département des Côtes-d'Armor.

Des échouages d'algues vertes importants

L'année 2019 a été marquée par des échouages très importants : 26 500 tonnes ont été ramassées par les collectivités dont 15 500 T sur la Lieue de Grève et 11 000 T sur la baie de Saint-Brieuc. En baie de Saint-Brieuc de nombreux sites sont restés inaccessibles aux engins de ramassage (vasières, rochers) ce qui a provoqué la fermeture de certaines plages. Il n'y a pas eu de ramassage en baie de la Fresnaye.

La police de l'eau et des milieux aquatiques

Dans le cadre des procédures d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) pouvant avoir un impact sur la qualité de l'eau (loi sur l'eau), la DDTM a reçu 8 dossiers d'autorisation en 2019 et a poursuivi l'instruction débutée en 2018 de 10 dossiers.

Sur l'ensemble de l'année, 299 contrôles ont été réalisés (contrôles documentaires ou de terrain sur les forages, les dispositifs de gestion des eaux pluviales et les travaux sur les milieux aquatiques).



Par ailleurs, sur l'année, 26 pollutions accidentelles de cours d'eau ou plans d'eau ont été signalées, ce qui constitue une forte hausse par rapport à 2018 (13 pollutions). Le service est intervenu sur le terrain à quinze reprises.

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le développement de l'éolien terrestre

La filière éolienne est en fort développement depuis la création des premiers parcs en 2004/2005. Le rythme d'installation d'éoliennes en Bretagne est cependant très en deçà des objectifs en raison des caractéristiques de la région, notamment le mitage des habitations

Dans les Côtes d'Armor, 218 éoliennes sont en service. À ce nombre s'ajouteront 46 éoliennes déjà autorisées mais non construites. Une vingtaine de projets sont par ailleurs déposés en préfecture, leur instruction est en cours.



Parc éolien d'Yvignac la Tour

La densification des parcs dans certains secteurs rend difficile l'acceptation sociale de l'éolien, malgré les actions de concertation engagées.

Le projet de parc éolien de la baie de Saint-Brieuc



Le projet éolien offshore en baie de Saint-Brieuc a fait l'objet d'un appel d'offres national lancé en 2011. Le consortium « Ailes Marines » a été désigné lauréat en 2012.

L'entreprise Réseau de transport d'électricité (RTE) est en charge du raccordement électrique avec la création d'une liaison double sous-marine puis souterraine.

Zoom sur les principales caractéristiques du projet :

- 62 éoliennes,
- Hauteur maximale visible : 216 mètres en bout de pale,
- Fondations : «Jacket » métallique de 3 pieds sur pieux (assemblage au port de BREST),
- Turbines : 8MW de type « SIEMENS » (construites au HAVRE),
- Eolienne la plus proche de la côte : 17km du Cap Fréhel,
- Coût : 2,5 milliards d'euros, avec un tarif de rachat de 155 euros/MW.

L'année 2019 a été marquée par la désignation de Lézardrieux comme port de construction et de maintenance temporaire et par le choix des entreprises titulaires des lots fondations et câbles.

Le parc hydrolien de Paimpol-Bréhat

Le site du plateau de la Horaine, au nord-est de l'île de BRÉHAT, a été identifié comme un gisement intéressant de courants marins susceptible d'être exploité comme site d'essai et d'expérimentation pour la production électrique.

En 2019, la société CMN (Construction Mécanique de Normandie) a été autorisée à tester son hydrolienne sur le site. Cette hydrolienne devrait être retirée au printemps 2020 lorsqu'elle aura atteint les 4 000 heures de fonctionnement.



LA MER ET LE LITTORAL

Zoom sur le document stratégique de façade

La France s'est engagée dans une politique maritime prenant en compte la préservation du milieu marin, le développement économique des activités maritimes et littorales, et favorisant une gestion intégrée entre la terre et la mer.

Les préfets coordonnateurs de la façade NAMO ont adopté, le 24 septembre 2019, la stratégie de façade maritime Nord Atlantique – Manche Ouest, première partie du document stratégique de façade.



Natura 2000, l'environnement marin

La préservation de l'environnement marin est assurée par les directives « Natura 2000 » (Directive « Oiseaux » de 1979 et Directive « Habitats » de 1992), ainsi que par divers outils nationaux, parmi lesquels les réserves naturelles, notamment.

L'année 2019 a été marquée par :

- le projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) des Sept-Îles ;
- l'installation des comités de pilotage pour les sites Natura 2000 « Baie de SAINT-BRIEUC est » et « Cap d'Erquy / Cap Fréhel ».



Zoom sur le projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Îles

L'archipel des Sept-Iles (commune de Perros-Guirec) est classé depuis 1976 en réserve nationale (oiseaux et mammifères marins). Il est constitué d'un espace marin et littoral granitique composé de 5 îles principales (l'île Bono, l'île Plate, l'île aux Moines, l'île Malban et l'île Rouzic) et de nombreux îlots et récifs (40 ha terre et 280 ha mer). Le secteur est également couvert par le site natura 2000 de la « Côte de Granit Rose – Sept Iles ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan biodiversité de 2018 (action 35), le ministère de la transition écologique a demandé une extension maritime de la réserve naturelle (aujourd'hui uniquement terrestre). Le projet est en cours d'élaboration, avec les usagers locaux (pêcheurs, plaisanciers...), le gestionnaire de la réserve et les services de l'État, (groupes de travail - comités de suivi). L'objectif est notamment de s'accorder sur le périmètre d'une zone de quiétude en période de reproduction. Une enquête publique et des consultations locales seront organisées avant l'été 2020.



Ces futures aires marines protégées n'ont pas vocation à exclure les activités existantes de leur périmètre. Une concertation locale a été menée d'avril 2018 à décembre 2019 pour échanger, partager et construire avec les acteurs locaux les délimitations du périmètre et les réglementations qu'elles incluront.

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ESPACES NATURELS

Les services de l'État sont garants par leur action de la protection et la gestion durable des eaux, des espaces naturels, forestiers, ruraux et de leur ressource ainsi que de l'amélioration de la qualité de l'environnement.

L'action de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN)

La mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), pilotée par la DDTM, fédère l'ensemble des services de l'État qui interviennent dans les domaines de l'eau et de la nature.

La MISEN a coordonné l'important travail sur l'état des lieux du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE Loire-Bretagne) qui a été validé fin 2019.

La MISEN a également participé à la construction des futurs contrats de bassin versant en lien avec leurs porteurs en priorisant les actions ayant un réel impact sur la reconquête de la qualité des masses d'eau.



Les politiques territoriales de l'eau

L'ensemble du territoire des Côtes d'Armor est couvert par des schémas de gestion et d'aménagement des eaux (SAGE), ce qui traduit à la fois l'investissement de l'État et celui des collectivités locales pour disposer d'outils opérationnels de planification dans le domaine de l'eau. La réflexion a été engagée sur trois SAGE pour une possible révision de leur plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et de leur règlement.

La restauration de la continuité écologique des cours d'eau

La restauration de la continuité écologique des cours d'eau est une des conditions pour atteindre le bon état des masses d'eaux et protéger la biodiversité. Le plan d'action pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau prévu par la loi constitue un défi majeur. La liste des ouvrages prioritaires à aménager a été affinée en collaboration avec l'Agence française de la biodiversité : 202 ouvrages nécessitent encore un aménagement sur les rivières du département. 6 ont été instruits et ont fait l'objet de travaux en 2019 portant à 57 le nombre d'ouvrages améliorés.

Épargnées par la sécheresse en 2019, les Côtes d'Armor s'y préparent

Bien que la problématique « sécheresse » ait concerné une grande partie du territoire français en 2019, les Côtes d'Armor n'ont pas connu un épisode prononcé. Le remplissage des réserves départementales avec les pluies importantes de début juin a permis aux différentes collectivités productrices et distributrices d'eau potable d'assurer sans réelles difficultés la fourniture d'eau.

Suite aux épisodes de sécheresse de 2016 et 2017 et de mise en vigilance du département en 2018, des études ont été lancées à l'échelle des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Ces études visent notamment à faire le point sur les différents usages de l'eau et ressources à différentes échelles géographiques, à étudier les conflits d'usage qui pourraient exister ou se créer afin d'aboutir à une gestion concertée de l'eau.

Le plan de gestion des sédiments de la Rance

Le Plan de gestion des sédiments de la Rance continue à enregistrer des avancées significatives grâce à la mise en place d'une nouvelle gouvernance. Les différentes instances (comité de pilotage, comité des financeurs, commission locale de l'eau et le comité scientifique) se réunissent régulièrement pour

accompagner le projet.

La sous-préfecture de Dinan a ainsi coordonné l'organisation d'une quinzaine de réunions sur le sujet en 2019.

L'opération Lyvet 3, qui s'est terminée à la mi 2019, a permis une extraction de plus de 80 000 m³ de sédiments, stockés au centre de transit de la Hisse.

Centre de transit pour les sédiments de la rance :



La protection des espèces protégées

11 dossiers ont été instruits au titre des dérogations espèces protégées, ainsi que des expertises en amont ne se traduisant pas par une dérogation (ex : 14 dossiers éoliens terrestre en 2019).

Trois dossiers importants ont marqué l'année 2019 :

- le dossier éolien en mer baie de Saint-Brieuc au titre de l'avifaune et des mammifères marins ;
- le dossier des choucas des tours ;
- la mise à 4 voies de la RN 164 sur ce volet espèces protégées au titre de l'autorisation environnementale.

Le choucas des tours :



La police de la publicité

65 demandes d'installation d'enseignes portant sur 120 dispositifs d'enseignes ont été déposées auprès du service. Au 31 décembre 2019, 118 enseignes ont été autorisées et 33 ont été refusées.

Action de mise en conformité avec la réglementation sur la publicité à PLURIEN : avant/après



La pollution des sols

Les secteurs d'information des sols (SIS) sont les terrains où l'État a connaissance d'une pollution des sols justifiant la réalisation d'études et la mise en place de mesures, notamment lors des changements d'usage.

Les SIS sont publiés sur internet (via le portail géorisques). Ils sont annexés aux documents d'urbanisme et font partie de l'information des acquéreurs et locataires.



Opération Grand Site Cap Fréhel-Cap d'Erquy

Ce territoire des Caps accueille chaque année plus de 2 millions de visiteurs. Remarquable d'un point de vue paysager, naturel et culturel, ce site bénéficiait d'un classement au titre de la protection des Monuments naturels et des sites.

Le Cap Fréhel



Depuis 2013, ce territoire, représenté par le syndicat mixte du grand site, s'est engagé, avec le soutien de l'État, dans une démarche partenariale de préservation et de valorisation. En septembre 2019, le prestigieux label Grand Site de France est obtenu : le Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel devient ainsi le 19^{ème} Grand Site de France. Ce label distingue la qualité exceptionnelle de la gestion patrimoniale conduite pour le site.

Zoom sur la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS).

La CDNPS concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable. C

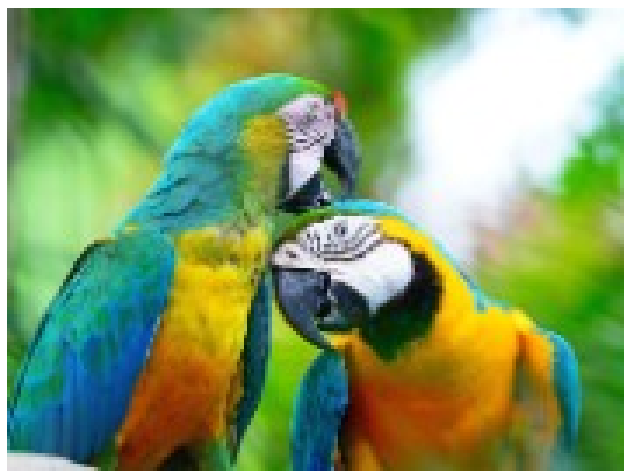
Cette commission se réunit en six formations spécialisées présidées par le préfet ou son représentant.

Pour notre département, elle s'est notamment prononcée pour la création de 8 parcs éoliens et sur 6 demandes d'autorisation et de renouvellement de carrières et sur de nombreuses demandes de dérogation à l'obligation de construction en continuité de l'urbanisation prévue par la loi littoral.

Un peu d'exotisme avec le suivi des animaux de la faune sauvage captive

Les détenteurs de certaines espèces d'animaux issues de la faune sauvage captive (perroquets, tortues, mygales, loups,...) sont soumis à une réglementation stricte afin de protéger ces espèces. Dans ce cadre, 11 contrôles ont ainsi été réalisés dans les Côtes d'Armor en 2019 que ce soit dans des animaleries, chez des particuliers ou dans des établissements de présentation au public.

Enfin, une centaine de demandes liées à la détention, à titre amateur ou professionnel d'espèces issues de la faune sauvage a été instruite par la DDPP.



GLOSSAIRE DES SIGLES

- ACM : Accueil collectif de mineurs
- ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- ANAH : Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
- ANRU : Agence nationale de rénovation urbaine
- ARS : Agence régionale de la santé
- ASLL : Accompagnement social lié au logement
- CCAPEX : Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives
- CISPD / CLSPD : Conseil intercommunal ou local de prévention de la délinquance
- CODAF : Comité départemental de lutte contre la fraude
- CODERST : Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
- CPER : Contrat de plan État-région
- CRIB : Centre d'information et de ressources des bénévoles
- DALO : Droit au logement Opposable
- DDCS : Direction départementale de la cohésion sociale
- DDFIP : Direction Départementale des Finances Publiques
- DDPP : Direction départementale de la protection des populations
- DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer
- DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux
- DGAL : Direction générale de l'alimentation
- DGCCRF : direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
- DGD : Dotation globale de décentralisation
- DGF : Dotation globale de fonctionnement
- DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- DRAC : Direction régionale des Affaires culturelles
- DRDFE : Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'égalité
- DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- DSDEN : Direction des services départementaux de l'éducation nationale
- EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
- FCTVA : Fonds de compensation de la TVA
- FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
- FEAGA : Fonds européen agricole de garantie
- FIPD : Fonds interministériel de prévention de la délinquance
- FNADT : Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire
- FONJEP : Fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire
- FSIL : Fonds de soutien à l'investissement local
- FSL : Fonds social pour le logement
- FSPRT : Fichier des signalements pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste
- GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun
- GED : Groupe d'évaluation départementale
- ICPE : Installations classées pour la protection de l'environnement
- IDSR : Intervenants départementaux de sécurité routière
- MAEC : Mesures agro-environnementales et climatiques
- MAIA : Mission d'accueil et d'appui aux associations
- MILDECA : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives
- NPRU : Nouveau programme de renouvellement urbain
- OFII : Office français de l'immigration et de l'intégration
- OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat
- ORSEC : Organisation de la réponse de sécurité civile
- PADD : Plan d'aménagement et de développement durable

- PAC : Politique agricole commune
- PAEC : Projets agro-environnementaux et climatiques
- PAPI : Plan d'actions de préventions des inondations
- PCS : Plan communal de sauvegarde
- PDALPD : Plan départemental pour l'accès au logement des personnes défavorisées
- PLAI : Prêt locatif aidé d'intégration
- PLH : Programme local de l'habitat
- PLS : Prêt locatif social
- PLSA : Prêt social de location-accession
- PLU : Plan local d'urbanisme
- PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal
- PLUS : Prêt locatif à usage social
- PME : Petites et moyennes entreprises
- POLMAR : POLLution MARitime
- PPI : Plan particulier d'intervention – pour l'organisation des secours sur certains ERP –
- PPMS : Plan particulier de mise en sûreté
- PPP : Plan de professionnalisation personnalisé
- PPRL-i : Plan de prévention des risques littoraux et d'inondation
- PPRN : Plan de prévention des risques naturels
- PPRT : Plan de prévention des risques technologiques
- PRSEFH : Plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes
- PRU : Programme de Rénovation Urbaine
- PSLA : Prêt en accession sociale à la propriété
- SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
- SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- SDIS : Service départemental d'incendie et de secours
- SCOT : Schéma de cohérence territoriale
- SIAO : Service intégré d'accueil et d'orientation
- TPE : Très petite entreprise
- ZGN : Zone Gendarmerie Nationale
- ZPN : Zone Police Nationale